

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(55^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mercredi 6 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 5569).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 5569).

REVENDEICATIONS DES SALARIÉS
DU GROUPE RENAULT (p. 5569)

M. Alain Bocquet, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ (p. 5570)

Mme Monique Papon, M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

PEINE APPLICABLE AUX MEURTRES D'ENFANTS (p. 5571)

Mme Yann Piat, M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice.

PROPOS TENUS PAR Mme NEIERTZ (p. 5572)

MM. Charles Fèvre, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

PEINE DE MORT (p. 5573)

MM. Roland Nungesser, Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice.

MESURES EN FAVEUR DES AGRICULTEURS (p. 5574)

MM. Daniel Goulet, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

SOMMET DE MADRID (p. 5575)

MM. Yves Tavernier, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

EXPÉDITIONS DE VIANDE
EN UNION SOVIÉTIQUE (p. 5575)

M. François Patriat, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

CONFLIT CHEZ RENAULT (p. 5576)

M. Raymond Douyère, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

PROBLÈMES DE LA VITICULTURE (p. 5576)

MM. Gilbert Millet, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

AUTONOMIE DE LA CROATIE (p. 5577)

Mme Christine Boutin, M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SIDÉRURGIE NORMANDE (p. 5578)

MM. Francis Saint-Ellier, Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

ACIÉRIE DE GANDRANGE (p. 5579)

MM. Jean-Louis Masson, Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

RÉORGANISATION
DE LA TRANSFUSION SANGUINE (p. 5579)

MM. Bernard Charles, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES (p. 5579)

MM. David Bohbot, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

Suspension et reprise de la séance (p. 5581)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

3. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5581).

Recherche et technologie (p. 5581)

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jean-François Mattei, le président,
Philippe Bassinet,
Alain Devaquet,
Claude Birraux,
Alain Bocquet,
Jean-Michel Dubernard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5595).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de députés de l'Assemblée nationale hellénique, conduite par M. Basile Kondoyiannopoulos.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

REVENDEICATIONS DES SALARIÉS DU GROUPE RENAULT

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

C'est une évidence, la colère contre votre politique d'austérité et de chômage grandit dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - « Censure ! censure ! » et applaudissements sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Comment y répondez-vous ?

M. Philippe Legras. Mal !

M. Alain Bocquet. Les canons à eau pour arroser les infirmières, les tribunaux devant lesquels vous traduisez les paysans, ...

M. Louis de Broissia. Eh oui !

M. Alain Bocquet. ... les C.R.S. que vous envoyez à Cléon contre les salariés de chez Renault (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis de Broissia. De mieux en mieux !

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas par la force qu'on règle les problèmes sociaux, c'est par une négociation sérieuse, sans crainte de l'impopularité auprès du patronat et de la haute finance, et en s'assurant au contraire la popularité auprès de ceux qui, par leur labeur, font la richesse de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Cléon n'est pas un cas isolé. Au Mans, à Douai, à Mauge, à Orléans, dans d'autres usines du groupe, la lutte unitaire se poursuit pour la reconnaissance de droits aussi élémentaires qu'un salaire digne de notre époque, des conditions de travail plus humaines, le respect des qualifications.

La liberté du travail, parlons-en ! C'est d'abord la garantie de l'emploi. On ne peut pas dire que, chez Renault, elle soit particulièrement assurée...

Mme Muguette Jacquaint. C'est sûr !

M. Alain Bocquet. ... quand est annoncée une réduction d'effectifs de 40 p. 100 d'ici à l'an 2000, qui s'ajouterait à celle de 20 p. 100 de ces cinq dernières années, ou bien quand est signé l'accord C.E.E.-Japon qui met en péril notre industrie automobile.

Pourtant, les moyens de satisfaire les légitimes revendications existent, à commencer par les 22 milliards de profits réalisés en quatre ans par l'entreprise nationale. Les coûts salariaux dans l'industrie automobile française sont inférieurs de 38 p. 100 à ceux de l'industrie automobile allemande. L'argent existe pour répondre à l'attente de tous ceux qui, comme « les Renault », sont engagés dans le mouvement social qui se développe et qui a, bien sûr, le soutien des députés communistes. Des infirmières aux personnels de santé.

En passant par les agriculteurs, des dockers aux travailleurs sociaux, de ceux de la sidérurgie aux fonctionnaires en passant par les marins-pêcheurs, excusez du peu ! Cela commence à faire beaucoup de monde, et les revendications se ressemblent pour converger vers une même et seule exigence : la dignité. Comment allez-vous y répondre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Votez la censure !

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, vous venez de dire que ce n'est pas par la force que l'on règle les problèmes sociaux mais par la négociation.

Le Gouvernement est tout à fait d'accord sur ce propos et, à cet égard, je souhaiterais revenir sur le problème de Renault-Cléon.

Dès le début de ce conflit, Mme le Premier ministre a souhaité que nous trouvions une solution par la voie de la négociation à une grève qui, quoique minoritaire, est tout à fait respectable et témoigne à l'évidence de véritables préoccupations de la part des salariés.

Mercredi dernier, je vous avais dit les efforts que nous avons faits pour réunir autour de la table de négociation les organisations syndicales et la direction. Ces efforts étaient rendus difficiles par le fait que les revendications des grévistes ne portaient, au départ, que sur une augmentation de salaires, laquelle remettait en cause un accord signé par certaines organisations syndicales et la direction quelques mois auparavant.

Nous avons donc été conduits à rechercher quelles étaient les véritables préoccupations des salariés derrière cette grève et à amener la direction à mettre sur la table un certain nombre de sujets permettant de sortir de ce conflit.

Pour ce faire, j'ai nommé - et je l'ai annoncé devant vous mercredi dernier - un conciliateur, M. Jean Courdouan, directeur régional du travail, qui, dès mercredi après-midi, a rencontré l'ensemble des parties et, jeudi, a été à même de mettre sur la table trois sujets qui sont loin d'être négligeables : l'établissement d'une prime de performance pour les salariés de Cléon, une négociation sur les relations du travail, les changements de l'organisation du travail et des classifications liés à la nouvelle structure de l'établissement, enfin le problème des sanctions et de la récupération des jours de grève.

La C.G.T. a souhaité mettre des conditions préalables pour que cette négociation puisse commencer.

Au départ de M. Courdouan, les contacts ne se sont, malgré tout, pas rompus, puisque la direction et les organisations syndicales se sont retrouvées à plusieurs reprises samedi après-midi - les organisations syndicales ont d'ailleurs consi-

déré que cette discussion avait été utile - et à nouveau lundi, où la direction a été amenée à confirmer par écrit les avancées qu'elle avait faites pour aller dans le sens de ce qui était demandé par la principale organisation syndicale des grévistes.

La C.G.T. n'a pas accepté ces conditions. C'est de sa responsabilité et, encore une fois, je ne la critique pas sur ce point. Le Gouvernement a donc été conduit à prendre la décision de faire rétablir la liberté du travail dix-neuf jours après le début de ce conflit, dans la nuit de lundi à mardi. Les forces de police sont intervenues avec calme et sang-froid. Cette intervention s'est déroulée correctement, et ce d'autant plus que les grévistes ont souhaité eux aussi que les choses se passent convenablement et dans le calme.

Dès huit heures du matin, hier, et c'est ce qui me paraît important, l'ensemble des organisations syndicales et la direction se sont retrouvées autour de la table de négociation et ont repris leurs conversations sur les thèmes que le conciliateur, M. Courdouan, avait dégagés la semaine dernière. Chacun s'accorde à dire que ces discussions ont lieu dans un climat de grande ouverture et je crois savoir qu'en fin de matinée un protocole d'accord était en train d'être rédigé.

De la même manière, au Mans, ce matin, après les mouvements de grève qui ont eu lieu ces deux derniers jours, la négociation a commencé à dix heures trente. Là aussi, elle se poursuit pour l'instant dans de bonnes conditions.

Toute cela pour dire, monsieur le député, que, tout comme vous, le Gouvernement souhaite la négociation qui est, à l'évidence, le meilleur moyen et de sortir d'un conflit et de régler les problèmes de relations du travail dans notre pays. Mais il ne peut accepter que les deux droits fondamentaux des salariés que sont le droit de grève et la liberté du travail ne soient pas respectés.

M. Albert Facon. Très bien !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Nous avons fait en sorte qu'ils le soient. La négociation est maintenant en cours. Espérons qu'elle permettra de résoudre le problème dans de bonnes conditions pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. le président. La parole est à Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre d'Etat, un lourd contentieux oppose l'Etat aux établissements d'enseignement privé sous contrat (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - « Eh oui ! » et *applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*), par conséquent aux familles dont les enfants sont scolarisés dans ces établissements.

Je n'évoquerai que les deux aspects essentiels pour lesquels l'application de la loi est directement en cause.

Cinq milliards de francs, oui : cinq milliards de francs, tel est le montant du retard accumulé par l'Etat depuis huit ans vis-à-vis des établissements privés sous contrat d'association pour forfaits d'externat non versés.

La loi Debré prévoit pourtant que ces établissements bénéficient, selon des critères précis, de la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement dans les mêmes conditions que les établissements publics. Or, depuis huit ans, l'Etat ne respecte plus les règles du jeu. Le Conseil d'Etat a sanctionné cette violation de la loi en annulant en 1987 pour illégalité les arrêtés ministériels fixant depuis 1983 ces forfaits d'externat. Devant l'inaction du Gouvernement, ce même Conseil d'Etat vous a fait injonction en avril 1991 de prendre un nouvel arrêté. Malgré cela, monsieur le ministre d'Etat, vous-même ainsi que M. le ministre chargé du budget faites la sourde oreille. Etes-vous prêts à régler lors du prochain collectif budgétaire l'arriéré qui est dû à l'enseignement privé, ou bien l'Etat va-t-il continuer, au mépris des décisions de justice, à bafouer la loi ?

Cette même loi Debré est également bafouée dans son article 15 puisque les enseignants du privé ne bénéficient pas de la parité prévue en matière de formation des maîtres. Allez-vous vous conformer au droit, respecter la loi en appliquant à l'enseignement privé le nouveau système en vigueur

pour l'enseignement public ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'ai déjà eu l'occasion, le 2 octobre dernier, en réponse à une question de M. Lequiller, de vous indiquer l'état d'esprit qui était le mien en ces matières.

M. Jean-Louis Debré. Un mauvais esprit !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Mon intervention d'aujourd'hui, madame le député, va me permettre de vous répondre de façon précise, et même de compléter votre information, qui est un peu insuffisante sur la question du forfait d'externat. (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Quelle hypocrisie !

M. Patrick Balkany. Quel ton professoral !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. En effet, depuis cette réponse devant l'Assemblée, et conformément à l'engagement que j'avais pris, j'ai noué le dialogue avec les représentants de l'enseignement privé.

J'ai reçu, il y a deux semaines, les membres de la commission permanente du comité national de l'enseignement privé et j'ai examiné avec eux, dans le respect de l'équité et de la loi, un certain nombre de questions. Quelles sont-elles ?

Premièrement - vous en avez parlé vous-même, madame le député - le forfait d'externat. Il est exact qu'à la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat auquel vous avez fait référence, de nouvelles modalités de calcul et d'actualisation ont été définies. La négociation est en cours avec le secrétariat général de l'enseignement catholique sur la régularisation qui doit intervenir au titre des années antérieures. Nous souhaitons effectivement concrétiser cette discussion dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 1991. Donc, la réponse à votre question est positive.

Mais, comme je l'ai indiqué, je voudrais compléter votre information, car je ne voudrais pas que vous laissiez penser à ceux qui nous écoutent, dans cette assemblée et hors de cette enceinte, que cette question est nouvelle et se trouverait posée avec l'actuel gouvernement.

Un député du groupe de l'Union du centre. Pourtant, c'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. La question des retards en matière de forfait d'externat a été posée à travers l'histoire récente : en 1973, en 1975, en 1978 - c'était votre majorité, à l'époque -, en 1980, en 1981, en 1982. Elle l'a été à nouveau en 1986 et 1987, année où vous étiez au gouvernement.

M. Alain Juppé. Et les rattrapages ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'y viens ! Des rattrapages ont été opérés pour 1976-1978, pour 1979-1981, en 1981 et pour 1988-1990. Pour le dernier en date, vous savez que j'ai totalement honoré le montant dû, de même que pour les exercices budgétaires suivants.

M. Alain Juppé. Et 1987 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Par contre, il n'a été procédé à aucun rattrapage en 1972 et en 1978.

Puisque vous vous intéressez aussi aux montants en cause, je vous indique, madame le député, que pour 1973-1974, le rattrapage a représenté 4 p. 100 de la somme contestée et 6 p. 100 pour 1974-1975. Par conséquent, quelles que soient les époques, lorsque l'Etat entreprend de régler la question du retard dans le versement du forfait d'externat, il le fait toujours, si j'ose dire, « forfaitairement ».

Le deuxième problème sur lequel j'ai ouvert la discussion est celui de la prise en compte des documentalistes dans les établissements sous contrat. Les négociations sont en cours.

J'ai également pris l'engagement d'ouvrir la discussion avec le comité national de la commission permanente sur une troisième question : il s'agit de rechercher dans quelles condi-

tions certains personnels de l'enseignement privé, que la loi assimile aux personnels de l'enseignement public, pourront bénéficier du nouveau système de formation des enseignants, c'est-à-dire accéder aux instituts universitaires de formation des maîtres. Je constate d'ailleurs qu'en réclamant son extension au privé vous rendez hommage à ce nouveau système de formation. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je vous en remercie ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Je rappelle pour conclure que mon mandat n'est en rien de redéfinir l'ensemble des relations entre l'Etat et les établissements privés sous contrat, mais que j'ai l'obligation de m'efforcer de donner des réponses concrètes et positives, dans le respect de la loi, aux questions qui se posent pour cet enseignement.

M. Jean-Louis Debré. Vous êtes sectaire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est ce que je fais actuellement par la négociation, avec pour objectif de déboucher sur des conclusions raisonnables. Je pense que tout le monde fera preuve du même esprit de raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Sectaire !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

PEINE APPLICABLE AUX MEURTRES D'ENFANTS

M. le président. La parole est à Mme Yann Piat.

Mme Yann Piat. Ma question s'adresse à M. le ministre de la justice.

Monsieur le ministre, je voudrais vous dire quels sentiments nous inspire la mort dramatique de ces deux fillettes, Muriel et Ingrid, qui viennent d'être sauvagement assassinées, s'ajoutant ainsi à la liste déjà bien trop longue des jeunes enfants torturés puis tués : neuf depuis le début de l'année 1991.

M. Jean-Pierre Michel. Cette question est indécente !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Récupération !

M. Alain Griotteray. Un peu de dignité, messieurs !

Mme Yann Piat. Nous partageons l'immense douleur des familles, dont nous respectons la dignité et le chagrin.

Nous éprouvons aussi, devant de tels événements, une immense honte et nous poussons un cri de colère.

Que ce soit bien clair, je respecte les opinions de chacun sur ce sujet, mais je m'exprime ici en tant que femme, en tant que mère, et surtout en tant que parlementaire, farouchement opposée à l'abolition de la peine de mort (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) en ce qui concerne les crimes contre les enfants.

Certes, la peine de mort a été abolie en 1981 et la ratification par la France, le 1^{er} mars 1986, du protocole n° 6 de la Convention européenne des droits de l'homme a renforcé cette abolition.

Dans ces conditions, tout le problème est de savoir si les peines de substitution qui ont remplacé la peine de mort sont efficaces, et surtout si elles sont effectivement appliquées. Il ne sert à rien, en effet, de condamner à la prison à vie l'auteur d'un crime odieux si, par le jeu des remises de peine, il est libéré au bout de quinze ou vingt ans.

M. Arthur Dehaine. Vous avez raison !

Mme Yann Piat. Il faut donc rouvrir le débat sur l'échelle des peines.

D'autre part, je vous rappelle, mes chers collègues, que depuis le 1^{er} mars 1991 la France a la possibilité de dénoncer le protocole n° 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en application de l'article 65 de cette convention qui donne à un Etat, après un délai d'expiration de cinq ans, la possibilité de revenir sur sa décision.

Je vous pose donc deux questions, monsieur le ministre :

Etes-vous disposé à prendre des mesures pour rendre incompressibles les peines de prison frappant les auteurs de crimes contre des enfants ?

Etes-vous prêt à dénoncer le protocole n° 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et à organiser devant le Parlement un débat sur ce sujet ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame le député, quoi de plus affreux, de plus bouleversant, en effet, que le crime auquel vous venez de faire allusion ? Quoi de plus atroce que la mort de deux petites filles, au sourire de leur âge ? Quoi de plus difficile à supporter que la peine d'un père, d'une mère, écrasés par leur douleur ? Je crois que nous devons d'abord assurer les parents des deux petites filles de notre totale compassion. Et je comprends que, devant cette horreur, surgissent, chez certains, des désirs de vengeance.

Mme Martine Daugreilh. De justice ! (« Oui, de justice ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le garde des sceaux. Mais nous savons ici que l'œuvre de justice ne se construit pas sur la haine et sur la vengeance. Alors, quelle que soit la douleur des uns et des autres, nous devons trouver en nous les forces nécessaires pour imposer à cette douleur les règles de la raison.

La raison nous apprend d'abord que la peine de mort ne protège pas la société de la criminalité de type sexuel. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Cela reste à prouver !

M. le garde des sceaux. Ces crimes ne sont pas moins fréquents dans un pays comme les Etats-Unis d'Amérique, qui applique régulièrement la peine de mort dans certains Etats. Et ces crimes n'ont pas augmenté en France depuis l'abolition de la peine de mort, en 1981.

Mme Yann Piat et M. Jean Kiffar. C'est faux !

M. le garde des sceaux. La question qui se pose est de savoir s'ils sont suffisamment punis.

M. Pierre Mauger. Le problème n'est pas de punir, mais de débarrasser la société d'êtres nuisibles !

M. le garde des sceaux. Notre législation permet, dans de tels cas, de prononcer la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté qui rend impossible, au maximum pour trente ans, toute remise de peine, toute amnistie, toute libération anticipée. Et je veux vous dire que, dans les prisons françaises, les plus anciens détenus sont des assassins d'enfants.

Faut-il, comme vous le souhaitez, madame le député, rouvrir le débat sur la peine de mort ? (« Oui ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Je ne le crois pas.

Je ne le crois pas parce qu'en 1981, un jour d'octobre, les parlementaires, élus par tous les Français, ont décidé, en leur âme et conscience, l'abolition de la peine de mort.

M. Arthur Dehaine. Faites un référendum ! Donnez la parole aux Français !

M. le garde des sceaux. Cette décision, qui fut difficile et qui fut courageuse, a été confirmée depuis lors dans plusieurs débats.

A nous, aujourd'hui, de l'assumer dans des circonstances particulièrement difficiles, et en sachant, madame, que, dans ce débat moral, nous ne trouverons jamais de solution toute faite, nous ne trouverons jamais de solution simple. Car ce débat, au fond, renvoie chacun d'entre nous à sa propre conscience, à la conscience tragique de notre nature humaine qui est, en effet, capable du meilleur et du pire. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudisse-*

ment: sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe communiste. - De nombreux députés du groupe socialiste se lèvent et continuent d'applaudir.)

PROPOS TENUS PAR Mme NEIERTZ

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

En présentant son très modeste budget, le 31 octobre dernier, Mme Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits de la femme, s'est crue autorisée à mettre gravement en cause les discours du pape (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues !

M. Charles Fèvre. ... lesquels entraveraient, selon elle, « le développement des droits des femmes dans notre pays ».

Les rappels au règlement qui s'imposaient ont été faits, en temps utile, par mes collègues Deprez et Raoult. Mais cette attaque gratuite, inutile et indigne d'un membre du gouvernement de la République, me conduit, madame le Premier ministre, à vous rappeler les trois devoirs qui incombent au gouvernement de la France vis-à-vis du pape Jean-Paul II. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

D'abord, le respect d'un homme dont l'autorité morale et la grande culture sont à l'origine de l'ébranlement décisif et, aujourd'hui, de l'effondrement du système communiste en Europe de l'Est. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République*.)

M. Christian Bataille. Et Torquemada ?

M. Charles Fèvre. Cinquante ans après, et à sa manière, cet homme a répondu à la célèbre question de Staline à propos du pape Pie XII : « Le Vatican, combien de divisions ? »

Cet homme, à lui seul, a fait plus pour la liberté que bien des armées, et cela sans une goutte de sang.

Pratiquement chef spirituel du monde libre, Jean-Paul II est également, vous le savez, un vrai militant des droits de l'homme dans le monde, hommes et femmes confondus et à égalité.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Charles Fèvre. Deuxième devoir : la considération diplomatique que l'on doit au chef de l'Etat du Vatican qu'est le pape. Comme mon collègue Jean-François Deniau le rappelait hier au ministre des affaires étrangères, vous accumulez les erreurs en politique extérieure. Voilà un faux pas de plus qui va affaiblir d'autant notre crédit international. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République*. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

Troisième devoir, enfin : la neutralité de l'Etat au regard des convictions de chacun dans le domaine spirituel et doctrinal. Chacun est, en conscience, libre d'adhérer ou non aux principes définis par le pape, chef spirituel d'une église. Mais le principe de neutralité de l'Etat exigeant le respect de toutes les opinions, il interdit au gouvernement de prendre un parti, quel qu'il soit, sur la doctrine d'une église vis-à-vis des problèmes de société. Sinon, c'est l'intolérance érigée en principe au niveau de l'Etat.

Dès lors, ma question est claire (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) et exclut que vous noyiez votre réponse dans des considérations idéologiques ou doctrinales inutiles : infirmez-vous ou, hélas ! confirmez-vous les propos de Mme Neiertz mettant en cause la personnalité, le rôle et l'attitude du pape Jean-Paul II en cette fin du XX^e siècle ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République*.)

M. le président. C'est tout naturellement M. Jean Poperen (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), ministre des relations avec le Parlement, qui va vous répondre. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République*. - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. François Rochebloine. C'est scandaleux !

M. Charles Fèvre. Ma question s'adressait à Mme le Premier ministre.

M. le président. Un peu moins de passion et un peu plus de silence, si vous le voulez bien, mes chers collègues.

La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Provocation !

M. Robert-André Vivien. C'est un parpaillot, monsieur le président ! (*Sourires*.)

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je viens de vous entendre, monsieur le député, et j'avais également pris connaissance des rappels au règlement du 31 octobre et du 4 novembre.

Après l'agitation qui vient de se manifester et dont l'annonce de mon nom paraît avoir amplifié encore le mouvement. (*Sourires sur divers bancs*)...

M. Alain Griottoray. Vous n'êtes pas le Premier ministre !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... je veux vous dire en toute simplicité quel est mon sentiment, en m'efforçant, vous l'imaginez bien, et comme vous avez dû le faire vous-même, de peser chacun de mes propos.

M. Robert-André Vivien. Dialectique de casuiste !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Mon sentiment, c'est que vous faites un bien mauvais procès à Mme Véronique Neiertz (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*.)

M. Eric Raoult. Elle n'est même pas là !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... ce ministre qui, avec beaucoup de scrupules, mais en même temps - et ce n'est pas contradictoire - avec une grande force de conviction, exerce sa responsabilité dans un département ministériel essentiel et pour lequel elle fait beaucoup. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*.)

Mme Martine Daugreilh. On ne s'en est pas aperçu !

M. Robert Pandraud. Demandez ce qu'il en pense à Debarge !

M. le ministre des relations avec le Parlement. J'ai sous les yeux les propos qu'elle a tenus lors du débat concernant son budget. Qu'a-t-elle fait observer ? Qu'au delà des questions qui tiennent à ses crédits, c'est-à-dire aux moyens mêmes dont elle a besoin pour développer l'action de son ministère, un certain climat n'était pas toujours favorable - je la cite presque textuellement - à l'application de lois votées par le Parlement, notamment dans cette enceinte, d'ailleurs bien au-delà des bancs de l'actuelle majorité, et en particulier à l'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*.)

Elle a ensuite constaté qu'au moment où certaines campagnes se développaient dans d'autres pays, notamment aux Etats-Unis, certaines déclarations du souverain pontife allaient dans le même sens.

Mme Yvette Roudy. C'est vrai !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je n'infligerai pas à l'Assemblée, car vous êtes tous très informés, la lecture de la déclaration qu'il a faite le 24 juin en Pologne, mais j'ai sous les yeux la dépêche d'agence qui la résume. Eh bien, franchement, monsieur le député, cette déclaration est d'une grande vigueur - je n'emploie pas d'autres mots - contre l'application de dispositions prises dans notre pays ou dans d'autres. A tel point qu'en Pologne même, le sous-secrétaire d'Etat chargé des femmes a pu en regretter la teneur. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*.) Ce sont des réalités, messieurs.

Dans ces conditions, monsieur le député, croyez-vous que les propos de Mme Neiertz autorisent quiconque - vous ne l'avez pas fait, mais le mot figure dans les rappels au règlement - à parler de provocation à l'égard du souverain pontife ?

M. Jean Ueberschlag. C'était une provocation ! J'étais là, pas vous !

M. le président. Laissons M. Poperen poursuivre et achever son propos.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Vous avez évoqué les règles qui sont les nôtres. Nous avons vécu durant des dizaines d'années sur une conception peut-être un peu bloquée - mais résultant de conflits que nous avons connus pendant des générations au XIX^e siècle - de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Depuis lors, les choses ont évolué. Je ne me prononcerai pas sur le point de savoir si c'est en bien ou en moins bien ; chacun ici peut avoir son jugement. Mais c'est un fait que l'Eglise, la papauté a été ainsi amenée à intervenir - et on le comprend - sur toute une série de questions qui touchent à ce que l'on appelle communément les problèmes de société.

Comment pouvez-vous imaginer que, telle autorité religieuse exprimant son point de vue sur ces questions, les pouvoirs publics s'interdisent en toute circonstance - car c'est ce que vous avez dit - de faire connaître leur propre jugement ? Cela n'est pas possible ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Eric Raoult. Pas au Parlement !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Ou bien devrait-on, à chaque fois, parler de provocation ou d'intolérance ? Non ! L'expression des uns implique l'expression des autres, en particulier des pouvoirs publics. Je ne pense pas, monsieur le député, que vous soyez prêt à ranimer le dogme de l'infailibilité pontificale. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Ueberschlag. Arrêtez de faire votre numéro !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Dès lors, admettez que l'expression d'un point de vue du Souverain Pontife implique que les pouvoirs publics, à leur tour, puissent s'exprimer dans le respect de la tolérance, dont vous réclamez, et de la diversité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Interruptions sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

PEINE DE MORT

M. le président. La parole est à M. Roland Nungesser.

M. Roland Nungesser. Ma question s'adresse à M. le ministre de la justice. La psychose d'angoisse que provoque le développement de la délinquance et de la criminalité ne peut manquer d'interpeller le Gouvernement et le Parlement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mes chers collègues, si vous considérez qu'il ne vaut pas la peine d'en parler, je me demande ce que vous faites sur ces bancs ! *(Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

D'une part, les efforts déployés pour la prévention n'ont pas donné les résultats espérés. D'autre part, le laxisme généralisé dans la répression a tendu à banaliser la délinquance. *(Protestations du groupe socialiste.)* Si vous avez la chance de ne pas avoir de délinquance, levez la main ! *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

En ce qui concerne la grande criminalité, la multiplication et l'horreur des crimes commis posent à nouveau dans l'opinion le problème des sanctions. Lors du débat sur l'abolition de la peine de mort, le ministre avait annoncé des peines de substitution. Rien n'a suivi et, au contraire, les atténuations de peines se sont multipliées.

Avec une centaine de nos collègues appartenant à différents groupes, nous avons déposé en 1988 une proposition de loi tendant à rétablir le châtiment suprême pour quatre catégories de crimes : le rapt d'enfants et la prise d'otages quand la victime n'a pas été rendue vivante, la récidive de crimes de sang, l'assassinat précédé de sévices ou de tortures, le meurtre d'un agent de la force publique ou de l'administration pénitentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

Les signataires de cette proposition l'étaient à titre personnel. De même, mon intervention de ce jour ne saurait engager ni mon groupe ni, à plus forte raison, l'opposition. Car nous considérons, nous, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres groupes, qu'un tel problème de conscience ne peut donner lieu à discipline de vote.

Nous rejetons l'argument simpliste selon lequel la peine de mort n'est pas dissuasive. Il n'y a pas qu'une seule catégorie de crimes, il n'y a pas qu'une seule catégorie de criminels. La peine de mort est incontestablement dissuasive à l'égard des truands et des voyous qui, pour voler des personnes isolées sans défense, n'hésitent plus aujourd'hui à torturer et à assassiner.

Monsieur le garde des sceaux, vous avez évoqué tout à l'heure l'exemple des Etats-Unis. Or, vous semblez ignorer la loi qui, à la suite du rapt du petit Lindbergh, a institué la peine de mort pour ces crimes. Or, pendant des années, regardez les statistiques, il n'y a plus de rapt d'enfants aux Etats-Unis. Voilà très exactement la preuve du contraire de ce que vous aviez voulu prouver ! Quoi qu'il en soit, si la menace de la peine de mort arrêta le bras d'un criminel et sauvait ainsi la vie d'un seul innocent, notre proposition aurait déjà trouvé sa justification.

En tant qu'hommes imprégnés de la pensée chrétienne et humaniste, nous sommes avant tout attachés au respect de la vie. C'est pour cela qu'en tant que législateurs, nous nous devons de rechercher les moyens de sauver le plus grand nombre de vies humaines, de vies d'innocents !

A nos yeux, la peine de mort doit être en matière criminelle ce qu'est l'arme nucléaire sur le plan de la défense : une force de dissuasion non pas pour détruire, mais pour empêcher le crime.

Monsieur le garde des sceaux, accepterez-vous que la proposition de loi que j'ai déposée le 5 septembre 1988 avec cent neuf de mes collègues, vienne enfin en discussion devant le Parlement étant entendu - comme l'a démontré Mme Piat tout à l'heure - que l'article 65 de la convention européenne permet la dénonciation de celle-ci par la France depuis le 28 février 1991 ?

La grande majorité des Françaises et des Français attendent avec nous une réponse claire du Gouvernement ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous reconnaîtrez sans doute que certains aspects de votre question étaient déjà contenus dans celle de Mme Yann Piat, à laquelle je viens de répondre. Je ne reviendrai donc pas sur le fond.

Mais votre question évoque un élément spécifique, à savoir votre proposition de loi, signée par un certain nombre de députés de cette assemblée et qui tend à instaurer la peine capitale pour la répression de certains crimes : rapt d'enfants, assassinat ou meurtre d'un agent de la force publique ou d'un agent de l'administration pénitentiaire, ou bien encore en cas de récidive de crime de sang. En fait, monsieur le député - et d'ailleurs, vous ne vous en cachez pas - au-delà de son caractère formellement limitatif, votre proposition tend à réintroduire la peine de mort dans l'échelle des peines, ...

M. Jacques Limouzy. Bien sûr !

M. le garde des sceaux. ... c'est-à-dire qu'elle tend à ramener notre législation criminelle à son état antérieur à 1981. *(« Et alors ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Yann Piat. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis !

M. la garde des sceaux. Or, monsieur le député, je voudrais rappeler avec force que le Parlement, en 1981, toutes tendances confondues, a résolument fait le choix de l'abolition et il l'a fait au terme d'un débat particulièrement complet et digne.

Depuis 1981, quelles qu'aient été ses majorités successives, il n'a jamais reniés en cause cette position.

Il ne l'a pas fait, par exemple, en 1985, lorsqu'il a débattu de la ratification du protocole numéro 6 de la convention européenne des droits de l'homme, à propos de la peine de mort.

Il ne l'a pas fait plus tard, lorsqu'il a discuté et adopté la loi de septembre 1986, qui institue la période de sûreté de trente ans.

Enfin, il ne l'a pas fait, plus récemment, lorsqu'il a débattu, à l'Assemblée nationale puis au Sénat, du livre I^{er} du code pénal qui organise l'échelle des peines.

Voilà pourquoi, monsieur le député, aujourd'hui, et malgré l'horreur que nous ressentons tous j'estime qu'il n'est pas souhaitable que le Parlement rouvre cette question.

Mme Martine Daugreilh. Puisqu'on le demande !

M. la garde des sceaux. Son attitude, constante depuis 1981, a bien indiqué quelle était la volonté du législateur. Et je vous assure, monsieur le député, que la position claire que je prends devant vous au nom du Gouvernement n'enlève rien à l'émotion qu'avec vous, aujourd'hui, je partage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. Charles Ehrmann. Faites un référendum !

MESURES EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

M. le président. La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le malaise paysan - et donc l'avenir de l'espace rural - demeure plus que jamais un dramatique sujet d'actualité. Depuis de nombreux mois, en effet, de multiples interpellations jaillissent sur tous les bancs de notre assemblée, et en particulier sur les bancs du groupe du R.P.R. Mais, le Gouvernement n'a pas apporté de réponses et de solutions satisfaisantes.

Récemment encore, le Président de la République lui-même a été contraint de s'engager dans ce débat. Ses déclarations ont provoqué dans l'ensemble du monde rural plus d'incrédulité, de scepticisme, voire d'exaspération difficilement contenue, que d'espoir.

Les réalités de l'agriculture sont incontournables, vous le savez bien. Elles ne peuvent, en tout état de cause, faire appel à la formule que vous pratiquez aujourd'hui, qui est celle de la carotte et du bâton.

Aussi, pour rétablir cette confiance, on peut légitimement s'interroger sur les engagements pris devant les Français le 24 octobre par le Président de la République.

Les quatre premières mesures évoquées par le Président - possibilité de préretraite, détaxe sur les carburants agricoles, simplification et abattements sur la fiscalité, tenue des états généraux du monde rural - s'inscrivent-elles dans le cadre d'un projet cohérent de réformes globales de l'agriculture et de l'aménagement de l'espace rural ?

Selon quel processus de concertation, selon quel calendrier et avec quels moyens seront-elles réalisées ?

Sur ce dernier point, il faut que les choses soient claires. L'agriculture ne peut autofinancer ces mesures. Les autres plans dits d'urgence que nous avons récemment connus dans d'autres secteurs d'activité en difficulté ont été financés en grande partie par la collectivité nationale. Il peut et il doit en être de même pour notre agriculture.

Il ne fait nul doute qu'à ce jour les agriculteurs et tous les acteurs du monde rural attendent avec impatience la concrétisation des promesses du chef de l'Etat, afin qu'elles ne restent pas au stade de l'effet d'annonce. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermeaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Comme vous l'avez rappelé, monsieur Goulet, de nombreuses mesures d'urgence ont été prises ces deux dernières années - pour ne pas remonter plus loin - et le plan dit d'urgence du 9 octobre dernier constitue le dernier train de ces mesures.

M. Patrick Balkany. Il a déraillé, votre train !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. A l'heure où la discussion de la politique agricole commune prépare certainement un paysage agricole différent, où l'on sent le poids de l'évolution démographique, où la crise est profonde, il faut offrir des perspectives d'ensemble et un véritable plan d'adaptation.

M. Patrick Ollier. Et le financement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pourquoi les réponses du Président de la République au *Journal du Centre*, réponses qui se fondent sur l'action de Mme le Premier ministre, sur celle du ministre d'Etat, M. Pierre Bérégovoy et sur la mienne, nous apportent un incontestable soutien.

Comme le Président l'a fort justement fait remarquer, aucun des problèmes soulevés - et je ne pense pas que vous soyez d'une opinion différente - n'est insurmontable.

Après l'allègement du foncier non bâti - intervenu en 1991 et qui interviendra à nouveau en 1992 principalement au bénéfice des éleveurs - le moment est bien venu, en procédant à la nécessaire compensation pour les communes rurales, d'en finir avec cet impôt, du moins de le réformer profondément comme le Président le demande.

M. Patrick Ollier. Dans quel délai ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Des simulations sont en cours. Le ministère de l'économie et des finances devrait les faire connaître dans les prochains mois, afin que nous agissions en connaissance de cause.

Les préretraites concernent quelque 170 000 exploitants dont les deux tiers sont des hommes et des femmes de cinquante-cinq ans et plus n'ayant pas de successeur assuré. Là aussi, un dispositif doit être mis en place très rapidement et, bien entendu, il se développera au cours des prochaines années.

M. Patrick Ollier. Où est le financement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous répondrai dans quelques secondes, si vous voulez bien patienter...

Concernant la transmission des exploitations - qu'il s'agisse de la diminution des droits pesant sur les héritages ou des mutations - une concertation avec les organisations professionnelles agricoles s'impose aussi.

Il faut favoriser l'investissement par une fiscalité agricole allant dans le même sens que celle qui existe pour l'industrie. Il faut détaxer les bio-carburants, comme nous avons commencé de le faire en 1990 pour 1991 - souvenez-vous-en. La prime à la vache allaitante rapporte 10 Ecus de plus par animal primable, au titre du budget de la France, et j'espère qu'elle en rapportera bientôt 10 au titre du budget communautaire, après l'avis favorable donné par neuf ministres de l'agriculture sur douze.

Le projet de réforme de l'indemnisation des calamités agricole est prêt. Là encore, la concertation se poursuit avec les organisations agricoles.

Enfin, concernant la nouvelle organisation de l'espace rural, Mme le Premier ministre a proposé, dans la ligne de ce que souhaitait M. le Président de la République, la tenue prochaine d'états généraux de la ruralité.

Alors, quand et comment ? Des conversations sont engagées dans le cadre interministériel avec Mme le Premier ministre, avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget pour qu'un premier train de décisions puisse être lancé.

Le calendrier dépendra de ces premières décisions. Et comme il a toujours été prévu, ces mesures se développeront sur quelques années. Après 1992, 1993 et 1994 seront décisives. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Quoi qu'il en soit, laissez la démographie

évoluer dans le temps ! Laissez aux gens le temps de vieillir, année après année. Et le plan des préretraites, c'est le simple bon sens, se développera jusqu'en 1998. Mais d'ici là, beaucoup de choses se seront passées sur le plan des réformes agricoles. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

SOMMET DE MADRID

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, pour la première fois depuis sa création il y a quarante-trois ans, Israël a négocié avec des Palestiniens. Pour la première fois depuis quarante-trois ans, toutes les parties concernées par le conflit israélo-arabe se sont rencontrées. Pour la première fois depuis quarante-trois ans, un espoir est né au Moyen-Orient.

Après tant d'années de guerre, la volonté des hommes l'emporte sur le syndrome de la peur.

Il y a près de dix ans, en 1982, à la Knesset, le Président de la République avait précisé la voie à suivre : rétablir la confiance par le dialogue et le respect mutuel. Depuis huit jours, les peuples du Moyen-Orient se découvrent mutuellement et apprennent à se connaître.

Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies doivent servir de référence : droit pour Israël de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, droit des Palestiniens à disposer enfin d'une patrie. C'est sur cette base qu'un règlement juste et durable pourra être trouvé.

Dans cet esprit, le Parlement français a proposé, dans le cadre de l'Union interparlementaire, la tenue d'une conférence sur la coopération et la sécurité en Méditerranée. L'ensemble des parlements des pays riverains de la Méditerranée entendent ainsi apporter leur contribution à la recherche de la paix. Le Gouvernement français, qui a depuis longtemps œuvré pour que se tienne la conférence de la paix, doit poursuivre dans cette voie.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre d'Etat, quel rôle peut jouer la France dans la poursuite des négociations ? Comment peut-elle agir pour que se poursuivent favorablement les négociations bilatérales, prélude nécessaire à de nouvelles rencontres générales ? Comment, en un mot, la France peut-elle contribuer à mettre, selon votre propre formule, le droit au service du dialogue ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, ma réponse est contenue dans votre question tant votre commentaire a été complet. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Etait-ce une question de complaisance ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La première phase du processus de paix qui s'est ouvert à Madrid vient de se clore. Que peut-on en déduire ? Que peut-on prédire ?

La conférence de Madrid, du seul fait qu'elle ait existé et qu'elle ait permis aux uns et aux autres de s'exprimer autrement qu'en utilisant des armes, est déjà une réussite. Je vous remercie de l'avoir souligné. Alors que, depuis quarante-sept ans, un mur de haine s'était dressé entre les populations de ces régions, entre deux communautés qui se disputaient une même terre, la conférence de Madrid a percé une brèche dans ce mur de haine. Elle a ouvert un chemin, qui peut - si telle est la volonté des hommes - conduire à un règlement de paix juste et global.

Que peut-on prédire ? Dans la deuxième phase sont prévues des discussions bilatérales, qui mettront en présence l'Etat d'Israël et chacun des pays arabes auxquels l'opposent des contentieux, notamment territoriaux. Le processus prévoit aussi des conversations multilatérales qui porteront sur la

coopération économique, sur le problème des réfugiés, sur le désarmement, sur l'utilisation des ressources, notamment de l'eau, par l'ensemble des pays de la région.

Je vous remercie également d'avoir rappelé que la France avait, dès 1982, par la voix du Président de la République, lancé, à la tribune de la Knesset, dans l'indifférence générale pour ne pas dire dans la dérision partagée, quoique polie, un appel au dialogue. Le Président l'avait renouvelé le 24 septembre 1990 à la tribune des Nations Unies, en demandant, cette fois, des discussions multilatérales.

La France poursuivra son action dans le sens indiqué en 1982 puis repris en 1990. Elle participera, comme cela est prévu pour chacun des pays concernés, aux conversations multilatérales.

Tel sera le cas, d'abord au sein de la Communauté. Ces jours derniers, le conseil des affaires générales de Bruxelles s'est saisi du problème de la coopération dans la région et de l'aide que la Communauté pourra apporter, dans la limite de ses ressources, aux pays de cette région.

La France sera également présente pour son propre compte dans cette discussion. Ainsi donc se trouvera confirmée, dans un des conflits les plus difficiles qu'ait connus l'histoire contemporaine, la position de notre pays en faveur de la paix retrouvée et, je l'espère, de la mise au point d'une solution qui permettra aux uns et aux autres d'obtenir les satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre, je veux dire, pour Israël, la sécurité et, pour le peuple palestinien, le droit à une patrie et à son autodétermination.

J'observe du reste - ce sera ma conclusion - qu'à Madrid, en dépit des échanges quelquefois vifs entre les délégations, personne n'a prononcé les mots qui, fatidiques, eussent fait déraiser la conférence et conduit l'un des participants à partir. Cela est de bon augure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

EXPÉDITIONS DE VIANDE EN UNION SOVIÉTIQUE

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Madame le Premier ministre, les déclarations de M. le Président de la République et votre plan gouvernemental répondent aux problèmes agricoles de façon significative dans bien des domaines. En particulier sur le foncier non bâti, sur les problèmes de l'aménagement de l'espace rural, des retraites, des carburants énergétiques, sur le contrôle aux frontières et sur les transmissions d'exploitations, l'engagement de votre gouvernement a été ferme. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Toutefois la situation des éleveurs reste préoccupante du fait de la chute des cours qui a entraîné une baisse de 20 à 40 p. 100 de leurs revenus. L'accroissement de la part française et de la part européenne de la prime à la vache allaitante, qui va s'élever à 158 francs, est loin de compenser cette perte de revenu. Pourtant un espoir est né avec l'annonce du protocole d'accord que votre gouvernement a signé jeudi avec l'U.R.S.S. Il prévoit la livraison à cette dernière de 1,5 milliard de francs de produits agro-alimentaires en compensation de produits énergétiques soviétiques. Cet accord, extrêmement important, est à mettre au crédit de votre gouvernement.

En effet les 100 000 tonnes de viandes visées correspondent au volume des stockages dans les frigos en France. Cela permettra donc, demain, de dégager le marché et de redresser les cours. Cet accord a été salué très positivement par l'ensemble des responsables des syndicats agricoles.

Madame le Premier ministre pouvez-vous donner à la représentation nationale des détails sur la mise en œuvre de cet accord avec l'U.R.S.S., qui constitue une première ? Ce genre d'échanges semble appelé à se développer. Cela est même souhaité par les responsables agricoles. Nous nous demandons cependant si la France est actuellement dotée de suffisamment d'organismes de compensation pour effectuer de telles transactions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre.

Mme Edith Cresson, Premier ministre. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question qui permet de faire le point devant la représentation nationale sur la manière dont le Gouvernement entend résoudre les problèmes de l'agriculture, en particulier ceux de l'élevage.

Vous avez bien voulu rappeler les dispositions prises récemment dans le cadre du plan d'urgence. Quant au protocole d'accord, signé avec l'U.R.S.S., il est tout à fait original. Il s'agit d'ailleurs du premier de cette ampleur.

Il prévoit que 100 000 tonnes de viande bovine, c'est-à-dire la quasi-totalité des stocks restant dans les entrepôts frigorifiques, 100 000 tonnes de sucre, des conserves de viande, des produits et aliments pour jeunes enfants, seront envoyés dans la région de Moscou en compensation de la fourniture à notre pays de produits pétroliers, pétrole et gaz naturel, dont la France est déjà acheteuse.

Vous savez sans doute que, dans le monde, les deux tiers des échanges commerciaux s'effectuent aujourd'hui par le système de la compensation. Il s'agit non pas, comme on l'entend quelquefois, d'un mode de commerce archaïque, mais, au contraire, d'un système extrêmement moderne, qui exige d'ailleurs des montages financiers sophistiqués. Nous devons nous mobiliser à ce sujet car, ainsi que vous l'avez indiqué dans votre question, nous ne sommes pas toujours les meilleurs dans de telles opérations. Néanmoins, dans celle qui vient d'être conclue, le Gouvernement s'est impliqué totalement et a mobilisé les sociétés de négoce international ainsi que le système bancaire afin d'aboutir.

Nos sociétés de négoce international ne sont pas tout à fait à la hauteur. Elles ont d'ailleurs traversé des difficultés à cause de la guerre du Golfe. Nous devons donc les étoffer et encourager les banques à s'associer à ces opérations.

Les pouvoirs publics doivent également se mobiliser et il faut que l'administration prenne conscience du fait que le commerce international a beaucoup évolué. Si nous voulons rester le grand exportateur de produits agricoles que nous sommes aujourd'hui, il est indispensable, compte tenu des modifications qui vont inévitablement découler de la discussion sur la politique agricole commune, de trouver des moyens plus sophistiqués, plus intelligents et mieux adaptés.

Ce qui s'est passé pour ce protocole d'accord est exemplaire. J'ai veillé personnellement à sa réussite et je souhaite qu'il y ait d'autres opérations de ce type. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

CONFLIT CHEZ RENAULT

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Madame le Premier ministre, le conflit qui dure chez Renault à Cléon depuis quinze jours ne manquera pas d'avoir des répercussions financières graves pour cette entreprise, d'autant qu'il s'étend maintenant à l'usine du Mans. Ainsi que l'a fait remarquer très justement Mme le ministre du travail, une grève, fût-elle minoritaire, prouve qu'il existe des problèmes sociaux à l'intérieur de l'entreprise.

Je formulerais un constat et deux interrogations.

Il est ainsi évident qu'une entreprise fonctionnant, comme le groupe industriel Renault, sur la pratique des flux tendus doit obligatoirement assurer le consensus social en son sein.

Le Gouvernement, actionnaire, pèsera-t-il pour que, demain, s'instaure un véritable dialogue social à l'intérieur de l'entreprise ? En effet, au-delà des revendications salariales qu'ils expriment, les travailleurs mettent fréquemment en avant des considérations relatives aux conditions de travail.

Plus fondamentalement, la loi de démocratisation du secteur public, que nous avons votée, visait à éviter ce type de conflit. Est-elle, à l'heure actuelle, encore suffisante ou convient-il de la revoir afin d'assurer un développement harmonieux dans les entreprises en favorisant une juste répartition des fruits de la croissance et en instaurant également un véritable dialogue social ? En la matière, les entreprises publiques détenues par l'Etat pourraient avoir valeur d'exemple. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mesdames, messieurs les députés, traitant récemment devant vous du problème de la gestion des effectifs des entreprises nationales, Mme le Premier ministre a rappelé les responsabilités respectives de l'Etat actionnaire et des dirigeants des entreprises publiques en matière sociale. Elle a également souligné que si, lorsqu'il était actionnaire à plus de 50 p. 100, l'Etat devait donner son

accord sur la stratégie générale de l'entreprise, la responsabilité de la gestion incombait à ses dirigeants. Enfin elle a ajouté qu'en matière sociale, notamment, les entreprises publiques se devaient d'être exemplaires. Elle avait évoqué alors plus précisément les plans sociaux et la façon de gérer les réductions d'effectifs.

Vous m'interrogez aujourd'hui, monsieur le député, sur les relations du travail et sur les conditions de travail. Revenons à Renault.

Depuis plusieurs années, cette entreprise a engagé une nouvelle politique sociale comprenant de nouveaux modes de relations contractuelles avec les organisations syndicales. Cette politique a débouché notamment sur le fameux accord du 29 décembre 1989 - l'accord « A vivre » - qui comporte, dans ses principes, des éléments exemplaires et innovants en matière de gestion d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée.

Cet accord comporte à la fois une réflexion générale sur la gestion prévisionnelle des compétences, des métiers et des effectifs et une réflexion sur l'organisation du travail et l'accroissement de l'autonomie et de la responsabilité des salariés. Il vise, par une politique de formation dynamique liée à ces changements d'organisation du travail, à faire en sorte que les opérateurs, c'est-à-dire les ouvriers, aient une véritable carrière professionnelle. Encore faut-il que cet accord se traduise dans les faits.

En matière d'intéressement, un accord important a été signé en février 1990. En outre chacun sait que, depuis 1988, Renault passe, chaque année, un accord salarial avec les organisations syndicales. Cela dit, il est évident que chez Renault comme dans toute entreprise des problèmes restent à régler. Si nous n'en avons pas été conscients, le récent conflit à Cléon nous l'aurait abondamment montré.

Il est vrai que, comme vous l'avez souligné, monsieur le député, certains des problèmes qui se posent à Cléon sont liés à la nouvelle organisation du travail dont la mise en œuvre a exigé des efforts considérables de la part des salariés qui n'ont pas l'impression d'avoir été payés en retour en matière de classification, de rémunération, voire de reconnaissance dans les relations de travail. Ces sujets sont aujourd'hui sur la table des négociations puisque la direction de Renault a accepté d'en discuter avec les organisations syndicales.

Je souhaite comme vous que, à Cléon comme au Mans qui vous intéresse particulièrement et où la négociation a commencé ce matin à dix heures tant sur des sujets voisins que sur des problèmes spécifiques à cet établissement, on trouve des solutions afin que Renault soit, comme devraient l'être les entreprises publiques en général, exemplaire en matière sociale. Le Gouvernement le souhaite ; vous le souhaitez ainsi que le groupe auquel vous appartenez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe communiste.

PROBLÈMES DE LA VITICULTURE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le ministre de l'agriculture, les viticulteurs méridionaux sont en colère. Ils ont raison : cinq des leurs passent, en effet, en ce moment même devant les tribunaux pour avoir contrôlé des importations frauduleuses qui pèsent sur l'avenir de la viticulture.

A leurs légitimes inquiétudes, vous répondez, dans l'Aude comme à Montauban, à Agen, à Moulins ou ailleurs, par le recours aux forces de l'ordre et aux inculpations. Ces viticulteurs, comme leurs confrères, doivent être relaxés et ce n'est en tout cas pas par la répression que l'on règlera les graves problèmes dus à l'insuffisance des revenus dans la majeure partie de nos exploitations et à la désertification des campagnes.

Les accords de Dublin de décembre 1985, ont ainsi prévu le financement de l'arrachage, le quota de production de quatre-vingt-dix hectolitres à l'hectare et la distillation obligatoire. Par ailleurs, vous allez encore augmenter leurs charges en imposant la T.V.A. sur le vin.

La suppression des contrats de stockage, la baisse des cours, l'interdiction de la publicité pour le vin, les démenagements de l'espace rural - reconversions, restructurations, plans sociaux en viticulture comme ailleurs - constituent tout un arsenal d'outils de désertification.

Dans un tel contexte de fragilité, le gel, comme toute calamité agricole, a accéléré le processus de désolation engendré par votre politique. Celle-ci provoque déjà la fermeture de caves coopératives, la disparition de commerçants et artisans ruraux, la fermeture de services publics.

Quelle politique agricole choisir pour la France ? Doit-il s'agir d'une politique sélective réduisant l'agriculture à quelques zones dans l'Ouest ou l'Île-de-France, le reste appartenant aux « jardiniers de la nature » et correspondant à la mise en place de jachères européennes, ce qui est aggravé par les projets de réforme de la P.A.C., ou bien d'une politique s'appuyant sur le savoir-faire de nos agriculteurs, leur donnant la garantie de prix rémunérateurs, stoppant les importations en faisant réellement la chasse aux fraudes, diminuant les charges, donnant réellement aux jeunes les moyens de leur installation sans les grever d'un endettement mortel, et octroyant à la profession de véritables moyens d'intervention ?

Les viticulteurs seront des milliers à Montpellier la semaine prochaine et je serai avec eux. (*Rires et exclamations sur divers bancs.*)

Quelles mesures immédiates allez-vous dégager pour répondre à la grave crise qu'ils subissent et quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer à l'agriculture, dans le Midi comme ailleurs, les moyens de son existence et de son développement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, après cette excommunication majeure et définitive, je m'admire presque d'avoir le courage de vous répondre. J'y suis encouragé par les sourires égayant le visage des collègues qui vous entourent, ce qui relativise tout de même l'excommunication. (*Sourires.*)

M. Gilbert Millet. Les paysans ne sourient pas, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Si, ils ont le sens de l'humour, même lorsqu'ils ont des problèmes dont vous comme moi essayons de les libérer.

M. Gilbert Millet. Quant ils passent devant le tribunal comme aujourd'hui, ils ne sourient sûrement pas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Millet, vous avez raison d'appeler mon attention sur la situation de la viticulture méridionale et sur l'importance économique et sociale de cette activité, d'autant qu'il s'agit d'un secteur qui, au cours de ces dernières années, a consenti un gros effort pour se moderniser. D'ailleurs, nous n'avions pas connu de crise depuis les accords de Dublin.

Aujourd'hui, les problèmes sont indéniables. Nous avons cependant réagi assez rapidement et vous êtes certainement au courant, monsieur Millet, puisque, dès le printemps, nous avons engagé le dialogue avec l'interprofession afin d'essayer d'enrayer la dégradation des cours et des règles de fonctionnement de l'association nationale interprofessionnelle des vins de table.

En outre, pour répondre aux difficultés conjoncturelles, comme je le disais la semaine dernière à votre collègue, M. Barailla, nous avons mis en place un crédit de 10 millions de francs dès le mois de juillet dernier, qui a permis de prendre en charge à peu près la moitié des intérêts que les viticulteurs les plus en difficulté auraient dû payer en 1991. D'après les renseignements que j'ai recueillis jusqu'à présent, toutes ces aides ont été versées aux viticulteurs.

De plus, les caves coopératives qui connaissent des difficultés d'approvisionnement à la suite du gel du mois d'avril dernier, difficultés qui se répercutent immédiatement sur les producteurs, ont aussi fait l'objet d'une procédure spéciale de soutien puisqu'un crédit de 15 millions de francs est aujourd'hui à leur disposition.

En ce qui concerne le gel, la procédure classique des calamités agricoles jouera pleinement. Nous sommes en période de récolte et plusieurs préfets ont déjà pris des arrêtés relatifs aux « prêts calamités ».

Pour compléter ce dispositif, j'ai décidé, la semaine dernière, de mettre en place une aide exceptionnelle à la trésorerie des caves coopératives et des caves particulières produi-

sant des vins de table. Cette aide permettra aux unes et aux autres de contracter plus d'un milliard de francs de prêts à court terme, le coût de ces emprunts, d'un montant de 40 millions de francs, étant entièrement pris en charge pendant les trois premiers mois.

Si l'on ajoute à l'ensemble de ces mesures les 45 millions de francs destinés à la modernisation et à la restructuration des caves, tout à fait nécessaires vous en conviendrez, la filière viticole va tout de même disposer de moyens pour assurer son développement.

Le faible niveau de la récolte de 1991 pose évidemment des problèmes immédiats que l'on comprend. Il faut espérer tout de même que cela aidera à un certain redressement des cours. Nous pourrions alors aborder, dans de meilleures conditions, la réforme du règlement européen sur la viticulture, qui va intervenir à Bruxelles en 1992. Nous avons bien l'intention, forts de notre expérience de Dublin où la France a joué un rôle pilote, de défendre à la fois la qualité, la maîtrise des volumes et le minimum de solidarité entre les pays producteurs de la Communauté.

Enfin, je demande aux services de la répression des fraudes et aux douanes de faire le maximum pour réprimer des importations qui seraient frauduleuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons au groupe de l'Union du centre.

AUTONOMIE DE LA CROATIE

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Monsieur le ministre des affaires étrangères, depuis plusieurs mois, les combats entre Serbes et Croates n'ont cessé de s'intensifier.

Hier, la Communauté européenne a menacé la Serbie de sanctions économiques si elle refusait le projet de règlement de la crise yougoslave proposé par les Douze.

La Croatie, la Slovénie et, plus récemment, la Macédoine, le Kosovo albanais et la Bosnie-Herzégovine se sont prononcés massivement pour leur souveraineté, usant ainsi de leur droit à l'autodétermination.

La Croatie et la Slovénie ont, en outre, proclamé leur indépendance et en demandent, aujourd'hui, la reconnaissance par la Communauté européenne.

La reconnaissance de ces républiques est une des conditions essentielles pour la paix dans cette partie de l'Europe. Étant donné le contexte intérieur yougoslave, il apparaît urgent que la guerre en Croatie cesse le plus rapidement possible. La direction politique serbe étant en conflit avec toutes les républiques, les régions et leur population majoritaire, le drame yougoslave pourrait se propager très vite en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Sandjak, en Macédoine et en Voïvodine.

Sur le plan international, la reconnaissance de l'indépendance des républiques qui la requièrent permettrait d'arrêter la fiction de l'existence de la Yougoslavie et de cesser ainsi de considérer ce conflit comme une affaire interne yougoslave.

Nous pensons que la France a une responsabilité propre dans cette affaire. Elle doit oser répondre aux situations nouvelles de celle de la Croatie et de la Slovénie.

N'est-ce pas le moment pour la France, monsieur le ministre d'Etat, de manifester son attachement aux principes fondamentaux du droit international, comme celui de l'autodétermination, en reconnaissant l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie ainsi que de tout autre gouvernement agissant en exécution d'une volonté populaire exprimée de façon démocratique ?

Enfin, n'est-il pas temps, monsieur le ministre d'Etat, que la France affirme sa capacité à faire face aux événements internationaux et *a fortiori* européens et qu'elle ose prendre des positions conformes aux principes qu'elle a toujours défendus ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Madame le député, peut-être souvenez-vous que, dans cette enceinte même, j'ai dit un jour, répondant à l'un de vos collègues, que la Yougoslavie avait cessé d'exister dans sa forme ancienne. Ce n'était qu'une prévision qui est en train de se réaliser sous nos yeux. Elle se réalise en partie parce que les républiques qui composent cet Etat fédéral ont manifesté leur volonté de recouvrer leur indépendance et leur pleine souveraineté. Je vous rassure tout de suite : la France ne trouve rien à redire à cela. Le principe de l'autodétermination sur lequel elle a eu, dans le passé, de nombreuses fois l'occasion de s'exprimer est pour elle un principe majeur et sacré qui ne supporte aucune dérogation particulière. (« Très bien ! » sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

Partant de cette constatation, la France ne veut pas non plus pratiquer la politique de l'autruche et se cacher les difficultés qu'une telle entreprise provoque ; nous le voyons bien chaque jour. Certes, des républiques, comme vous l'avez rappelé, se sont prononcées souverainement à une très large majorité pour une totale indépendance. Ce fut le cas de la Croatie au mois de mai de cette année. Ce fut le cas de la Slovénie. Ce sera le cas de quelques autres républiques yougoslaves.

Partant de cette constatation, il faut bien admettre qu'un certain nombre de problèmes se posent. C'est ce qui explique le sens de la démarche française auprès de la Communauté économique européenne lorsque nous avons proposé un système en deux parties qui consistait, d'une part, à mettre sur pied une conférence de paix dont la présidence est confiée à Lord Carrington, un homme éminent et un diplomate de grand talent, d'autre part, à mettre en place une commission d'arbitrage dont la présidence a été confiée au président du Conseil constitutionnel français, M. Badinter, qui n'est pas moins talentueux que l'autre.

M. Richard Cazenave. Qu'est-ce qu'il a fait ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il convenait de régler certains problèmes qui, vous l'admettez avec moi, ne sont pas secondaires.

Le statut des minorités. S'il est vrai qu'aujourd'hui les Croates ne peuvent pas envisager de vivre sous une tutelle serbe, je constate que, réciproquement, les Serbes n'envisagent pas de vivre sous une domination croate.

Mme Christine Boutin. Ce n'est pas la question !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Sans doute, ces difficultés ne datent-elles pas d'hier ; elles remontent à plusieurs siècles et, sans vouloir remonter trop loin dans le temps, la dernière guerre mondiale, comme vous le savez, n'a rien arrangé dans ce domaine.

Le règlement des problèmes de frontières. Comment passer de frontières administratives à des frontières internationales ? Ce sont autant de justificatifs du rôle que peut jouer à la fois la conférence de la paix et la commission d'arbitrage.

Il s'agit pour nous, en reconnaissant le principe de la souveraineté, de faire en sorte que les droits imprescriptibles à la souveraineté et à l'autodétermination s'exercent en bon ordre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous revenons au groupe Union pour la démocratie française, qui a juste le temps de poser une question.

SIDÉRURGIE NORMANDE

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier à qui je demande d'être bref.

M. Francis Saint-Ellier. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Elle est partie !

M. Francis Saint-Ellier. Alors j'espère que M. Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie...

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il n'est pas là non plus !

M. Francis Saint-Ellier. Ce sera donc M. Jeanneney qui me répondra !

Le groupe Usinor-Sacilor prépare un nouveau plan de restructuration de la sidérurgie visant à supprimer 4 000 emplois. Ce plan ne pourra être appliqué qu'avec l'aval du Premier ministre. Puisque l'entreprise est nationalisée, c'est au Gouvernement qu'appartient la décision finale.

Elu du département du Calvados, je ne peux vous cacher les inquiétudes de la population de toute la région.

Le site métallurgique de Mondeville représente actuellement 1 300 emplois directs et près de 6 000 emplois indirects ou induits.

En 1980, plus de 6 000 salariés travaillaient à la Société métallurgique de Normandie. C'est dire combien ils ont déjà donné lors des différents plans de restructuration de la sidérurgie française depuis 1981.

Demain, une opération « villes mortes » aura lieu dans toutes les communes de l'agglomération caennaise. C'est toute une région qui va se mobiliser pour défendre sa sidérurgie et ses emplois.

Je demande au Premier ministre de prendre clairement ses responsabilités.

Oui ou non, cautionne-t-elle la stratégie du groupe Usinor-Sacilor ?

Oui ou non, donnera-t-elle son aval à une suppression pure et simple du site de Mondeville ?

Il n'est plus temps pour le Gouvernement de jouer les Ponce Pilate et de se laver les mains d'une décision prise par un groupe nationalisé. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur pour une réponse brève, elle aussi.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, Dominique Strauss-Kahn est actuellement au Sénat où il défend un projet de loi sur les déchets radioactifs. Il m'a prié de répondre à sa place, ce que je fais volontiers.

Votre juste préoccupation, monsieur le député, se situe sur un fond de tableau que vous connaissez comme moi, mais que je crois utile de rappeler : je veux parler de la situation préoccupante de la sidérurgie de par le monde. C'est vrai de la sidérurgie japonaise, comme de la sidérurgie américaine, et de l'ensemble de la sidérurgie européenne. Certains de nos partenaires et amis prévoient, malheureusement, d'ores et déjà, des résultats déficitaires pour 1991. C'est le cas des Espagnols, des Italiens et, pour la première fois, des Britanniques.

M. Hubert Falco. Nous sommes en France !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Le cas particulier de Mondeville, que vous évoquez à juste titre, monsieur le député, s'éclaire de la sorte. Au regard de la situation actuelle et des études conduites sur cette usine, il est impossible de dire si, compte tenu des perspectives à moyen terme, elle pourra être maintenue en l'état sans mutation importante.

Un examen objectif de la situation est en cours et un comité central d'entreprise sera réuni à la fin du mois de novembre. Vous serez naturellement, comme toute la représentation nationale et, en particulier, les élus de la région, tenu au courant de l'évolution des choses.

En toute occurrence, il importe d'ores et déjà que toutes les parties prenantes, le Gouvernement au premier chef, mais aussi les collectivités locales et l'ensemble des responsables, se préoccupent de la nécessaire création de nouveaux emplois, autrement dit de la réindustrialisation de la région. Un certain nombre d'organismes agissent dans ce sens et vous les connaissez : le commissariat à l'industrialisation, l'association Normandie développement et le comité d'expansion économique de Basse-Normandie. Dans cette lourde tâche, il est nécessaire qu'ils soient aidés, appuyés par notre confiance et par notre soutien en ce qui concerne tant l'installation de nouvelles industries que le grand effort national que représente la création de zones industrielles et la formation des personnels adaptés à de nouvelles tâches.

Dans cette grande affaire, Usinor prendra naturellement sa part. La société de conversion Socadev, filiale d'Usinor, verra ajouter à sa mission traditionnelle de reclassement des personnels une tâche de réindustrialisation. Son budget sera à cet effet doublé et ses effectifs seront largement renforcés.

En tout cas, ne doutez pas, monsieur le député, que le Gouvernement - je parle en particulier au nom du ministre de l'industrie - continuera, avec toutes les bonnes volontés concernées, à déployer toute son énergie pour que les choses tournent le mieux possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Léonard. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

ACIÉRIE DE GANDRANGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, vous n'avez absolument pas répondu à la question très précise que vous a posée notre collègue sur la sidérurgie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Albert Facon. Il fallait écouter !

M. Jean-Louis Masson. C'est d'autant plus regrettable que certains de vos collègues ont annoncé dans la presse que le Gouvernement avait déjà été saisi du dossier de Mondeville et qu'il avait déjà donné sa réponse au groupe Usinor-Sacilor. Il faut tout de même être honnête devant le Parlement et ne pas nous dire que rien n'est décidé alors que le Gouvernement laisse dire par l'un de ses membres à la presse que la décision est prise. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais aussi vous poser une question sur la sidérurgie et je souhaite que vous soyez un peu plus claire car elle concerne le travail de nos concitoyens et il serait tout à fait incorrect qu'une fois de plus vous essayiez de noyer le poisson !

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean-Louis Masson. Au cours des dernières années, le Gouvernement a laissé Usinor-Sacilor investir massivement à l'étranger. De ce fait, la modernisation des usines françaises a été sacrifiée et, que ce soit à Mondeville en Normandie ou à Gandrange en Lorraine, les conséquences de cette stratégie sont dramatiques.

L'Etat doit remplir son rôle d'actionnaire unique d'Usinor-Sacilor. Il doit fixer les grandes orientations. Or, par la faute du Gouvernement, l'Etat a failli à cette mission.

Dès 1987, j'indiquais dans le rapport d'une mission parlementaire : « Il ne faudrait pas que, sous prétexte d'une apparente bonne gestion, les dirigeants d'Usinor-Sacilor spéculent sur des opérations à l'étranger. La sidérurgie doit continuer à investir en France, notamment dans le secteur des produits longs. »

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une double dérive. D'une part, on a sacrifié les investissements en France au profit de prises de participation à l'étranger et, d'autre part, une nouvelle fois pour économiser des investissements de rénovation, on donne la priorité aux aciéries électriques qui seront très vulnérables dès que le marché des ferrailles va se retourner.

En cautionnant donc le plan d'Usinor-Sacilor, le Gouvernement entérine des choix qui sont désastreux pour l'avenir de la sidérurgie française. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, est donc très simple.

Le Gouvernement a été saisi du plan d'Usinor-Sacilor, aussi bien pour Mondeville que Gandrange. Ce plan prévoit la fermeture de l'aciérie à l'oxygène de Gandrange et 3 600 suppressions d'emplois pour la seule vallée de l'Orne, dans le département de la Moselle.

Avez-vous, oui ou non, monsieur le secrétaire d'Etat, donné votre accord sur ce plan. Le Gouvernement est saisi. On sait que la réponse a été donnée à Usinor-Sacilor. Un membre du Gouvernement l'a dit à la presse.

La question est donc de savoir non pas si vous allez dans quelque temps étudier le cas, mais si oui ou non vous autorisez Usinor-Sacilor à brader des milliers d'emplois en Lorraine et à en brader 1 500 à Mondeville. Ayez le courage de répondre ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur. *(« Non ! Il n'y connaît rien » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, quitte à vous chagriner, je ne suis nullement disposé à considérer comme avérées les nouvelles sinistres que vous donnez. Je crois de mon devoir, au nom du Gouvernement, au nom de M. Strauss-Kahn, lorsque les réflexions sont en cours et que, par conséquent, les espoirs peuvent demeurer, de vous le dire et de le dire à la représentation nationale.

M. Jean-Louis Masson. Pourquoi M. Strauss-Kahn n'est-il pas là ?

M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement. Il est au Sénat !

M. Denis Jacquat. Mme Cresson n'est jamais là ! C'est scandaleux !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je ne doute pas, monsieur le député, que vous jugiez, comme moi-même, qu'il est légitime que la Haute Assemblée entende le ministre de l'industrie lorsqu'un projet de loi important lui est présenté. Je me sens, par conséquent, parfaitement autorisé à répondre à sa place.

M. Gérard Léonard. Vous noyez le poisson !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Vous appelez « noyer le poisson » le fait d'être objectif et de rappeler la réalité d'une discussion et d'une réflexion en cours par des gens responsables, qui sont soucieux de trouver des solutions ? Voilà ce qui est en cause, monsieur le député, et rien d'autre !

Dans le cas précis de Gandrange, je vous dis que la réflexion est en cours sur la possibilité de maintenir l'aciérie en l'état ou sur la nécessité d'une éventuelle reconversion. Il faudra plusieurs mois avant de prendre une décision. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Je peux vous garantir que le ministère de l'industrie et tout le Gouvernement tiendrait la main pour que les choses aillent le plus vite possible.

M. Ladislas Poniatowski. Charabia !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Vous savez fort bien que cela a été clairement précisé au cours du conseil d'administration du 30 octobre, car je ne doute pas, monsieur le député, que vous êtes aussi bien informé que moi-même à cet égard.

Mme Martine Daugreilh. Pas difficile !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Tel est le message que je souhaitais vous apporter. Je crois qu'il était utile et nécessaire ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Gérard Léonard. Vous vous moquez du monde !

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

RÉORGANISATION DE LA TRANSFUSION SANGUINE

M. le président. La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Monsieur le ministre délégué à la santé, le drame affreux des transfusés a amené le Gouvernement à réfléchir à une organisation nouvelle de la transfusion sanguine, ainsi que nous étions nombreux à le souhaiter.

Quelles orientations avez-vous données aux responsables de la transfusion sanguine et dans quels délais cette réforme structurelle sera-t-elle mise en place ?

La France a la chance d'avoir un système assez unique dans le monde avec des règles éthiques qui sont la gratuité, le bénévolat et l'anonymat mais, à l'évidence, un système de contrôle de qualité particulièrement performant doit être mis en place et, pour certains produits dérivés du sang, il convient d'appliquer la même réglementation que pour les médicaments.

Dans quels délais cette réforme sera-t-elle mise en place ? Quel type de réforme souhaitez-vous et comment la logique éthique qui est la nôtre pourra-t-elle cohabiter avec la logique commerciale qui existe malheureusement dans de nombreux pays ? Le marché des tissus humains, le marché du sang, peut devenir un marché extrêmement lucratif. Parallèlement à l'exigence de qualité, nous devons donc essayer de maintenir notre logique éthique en dépit de la concurrence internationale. C'est en tout cas le souhait d'un grand nombre d'entre nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, les axes de la réforme de l'organisation de la transfusion sanguine que M. Jean-Louis Bianco et moi-même avons annoncée sont au nombre de quatre.

Le premier axe, que vous avez rappelé dans votre question, c'est la défense des principes éthiques - gratuité des dons, anonymat, bénévolat - auxquels nous sommes tous ici attachés comme des millions de donateurs français.

Le deuxième axe concerne la sécurité transfusionnelle. Nous voulons nous doter d'une organisation qui assure le plus haut niveau possible de sécurité pour les transfusions...

Mme Martine Daugreilh. Il serait temps !

M. le ministre délégué à la santé. ... compte tenu de l'état des connaissances scientifiques.

Le troisième axe concerne la clarification des responsabilités. Lorsqu'on examine un organigramme de l'actuelle fondation nationale de la transfusion sanguine, on est frappé par la dispersion des missions et par la confusion de certaines activités. Il est important de clarifier les missions et de faire en sorte que le ministère de la santé puisse exercer des contrôles concernant tant la sécurité transfusionnelle que les choix financiers et les choix d'investissements fondamentaux.

Enfin, le quatrième axe vise à nous doter de tous les moyens scientifiques nécessaires pour éclairer les choix et pour assurer un haut niveau de sécurité pour les transfusions.

Jean-Louis Bianco et moi-même avons décidé dans un premier temps de rassembler sur l'Institut national de la transfusion sanguine l'ensemble des missions nationales aujourd'hui réparties dans les divers organismes de la Fondation nationale de la transfusion sanguine. Cela nous permettra notamment de mieux assurer la sécurité transfusionnelle et l'ensemble des contrôles nécessaires. Les missions de caractère national et international seront rassemblées autour de cet institut.

Pour le Centre national de transfusion sanguine, nous allons procéder également par clarification. Il va devenir un centre régional de la transfusion sanguine et sera chargé des missions de collecte comme les autres centres régionaux qui existent aujourd'hui. De ce fait, le Centre national sera amené à disparaître dans sa forme actuelle.

Dans une seconde étape, lorsque nous disposerons du rapport de l'inspection générale des finances que nous avons demandé il y a quelques mois, nous examinerons l'organisation de tout ce qui concerne le fractionnement.

Je rappelle que la compétence et le dévouement du personnel des centres de transfusion sanguine ne sont pas en cause. Il n'a pas non plus à se préoccuper de sa situation professionnelle. Il continuera à exercer les missions qui étaient les siennes jusqu'à présent. C'est dans les structures que certains défauts sérieux sont apparus. Les personnes ne sont pas en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES

M. le président. La parole est à M. David Bohbot.

M. David Bohbot. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

Depuis quelque temps, les professions sanitaires et sociales, comme les travailleurs sociaux ou les infirmières, expriment leur malaise face à l'évolution de leurs métiers.

Décentralisation, R.M.I., politique de la ville, logements des plus démunis, surendettement des ménages : autant de nouvelles missions pour les travailleurs sociaux, partenaires indispensables de ces nouveaux dispositifs.

Les infirmières connaissent une évolution comparable de leur profession : modernisation de l'hôpital, nouvelles pathologies, nouvelles technologies, augmentation des responsabilités. Elles exercent à l'évidence un métier très difficile, et chacun le reconnaît ici.

Il est donc normal que ces professions s'interrogent. Des négociations sont en cours. Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur leur état d'avancement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question qui préoccupe légitimement un grand nombre de Françaises et de Français comme beaucoup d'entre vous. On entend en effet les revendications, on voit les manifestations, ce qui est normal, mais on n'est pas toujours au courant des négociations qui, pourtant, sont actives et se poursuivent.

Vous avez d'abord souligné avec raison le rôle croissant des travailleurs sociaux dans une société complexe, où beaucoup de nos compatriotes vivent difficilement. Ils sont souvent leur premier recours et parfois le seul. Les outils que le législateur et le Gouvernement leur ont confiés leur permettent de mieux faire face à ces responsabilités qui sont les leurs.

La reconnaissance de leurs responsabilités, c'est la première chose que les travailleurs sociaux demandent, et c'est légitime. Elle doit être à la fois morale et matérielle. Trop souvent par le passé, et encore aujourd'hui dans certains rapports, on a réduit les travailleurs sociaux, en particulier les assistantes sociales, à de simples instructeurs de dossiers, de simples collecteurs d'informations, alors que, chacun le sait, leur rôle va bien au-delà.

Les négociations sont multiples car les partenaires sont multiples. Les assistantes sociales, par exemple, sont au nombre de 36 000. Leur premier employeur, ce sont les collectivités locales, départements et communes, mais il y a aussi les différents ministères, les caisses de sécurité sociale et les entreprises. C'est la raison pour laquelle j'ai personnellement rencontré des représentants de l'association des présidents de conseils généraux pour examiner avec eux les avancées que nous pouvions faire ensemble pour répondre aux revendications.

Je compte proposer au nom du Gouvernement, dans le prochain projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, des mesures destinées à clarifier les rôles respectifs de l'Etat et des départements. La décentralisation, sur ce plan comme sur d'autres, a représenté un progrès indiscutable dans le service rendu aux citoyens, mais elle laisse des zones de complication, où les compétences se chevauchent, ce qui ne permet pas toujours de pourvoir les postes et d'organiser au mieux le travail social.

M. Sueur, qui est chargé par Mme le Premier ministre de la mise au point d'un statut pour les travailleurs sociaux de la filière sanitaire et sociale des collectivités locales réuni le 29 octobre l'ensemble des organisations syndicales.

Il leur a présenté une série de propositions qui constituent des avancées notables : d'abord, le fait même de présenter ce statut qu'ils attendaient depuis longtemps, puis l'accès au cadre A pour toute une série de personnels ayant des responsabilités - je pense en particulier aux assistantes sociales chefs et aux éducateurs chefs.

Il leur a également fait d'autres propositions, qui seront complétées pour d'autres professions, en particulier les puéricultrices, de façon à offrir un cadre d'emploi plus valorisant, mieux rémunéré, tant pour la catégorie B que pour la catégorie A, afin que leurs compétences et leur travail soient pleinement reconnus.

La prochaine réunion aura lieu dans les toutes prochaines semaines.

Par ailleurs, sur les autres sujets qui intéressent les travailleurs sociaux, j'ai chargé, à la demande de Mme le Premier ministre, M. Jean Blocquaux, inspecteur général des affaires sociales et lui-même ancien travailleur social, de mener toute une série de négociations portant sur des sujets comme la sécurité juridique - car, de plus en plus, dans notre société, les travailleurs sociaux peuvent être mis en cause dans l'exercice même de leur métier et il faut leur apporter des garanties, - le secret professionnel, la déontologie, mais aussi la formation, qui est un des sujets les plus importants et sur lequel les revendications sont le plus nettement affirmées.

Il faut à l'évidence repenser la formation des travailleurs sociaux car, ainsi que vous l'avez fort bien dit, monsieur le député, leur rôle s'est transformé. Cela veut dire, entre autres choses, accroître les moyens de formation initiale et de formation continue.

Il y a notamment la fameuse question de l'homologation du diplôme. Les assistantes sociales qui ont une formation correspondant à un niveau « bac plus trois » se plaignent avec raison du fait que leur diplôme ne leur permet pas d'accéder à une formation continue de type universitaire. Nous sommes en train de négocier sur cette question et j'ai bon espoir. Il est normal, en effet, qu'un diplôme soit reconnu pour ce qu'il vaut et que, comme d'autres travailleurs sociaux, elles puissent accéder à toutes les formations universitaires nécessaires à l'exercice de leur profession. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Recevez-les personnellement !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Les négociations menées par M. Blocquaux portent également sur les conditions d'exercice de la profession. Les responsabilités doivent se traduire aussi dans les nouvelles politiques que mène le Gouvernement, notamment la politique de la ville. Il y a déjà des cas où des assistantes sociales, par exemple, sont chefs de projet dans les quartiers les plus difficiles.

Ce genre de situation doit se multiplier car ces travailleurs sociaux sont souvent, avec une formation adéquate, avec une expérience professionnelle, très à même de traiter les problèmes de manière humaine et pas seulement les problèmes d'urbanisme ou de logement, aussi importants soient-ils.

Il faut aussi leur donner les moyens de ne pas consacrer trop de temps à des tâches administratives, ce qui veut dire qu'il faut leur donner des moyens de secrétariat, mais aussi réduire la paperasserie.

Sur tous ces points, M. Blocquaux a organisé douze réunions depuis le 17 octobre, date à laquelle je l'ai chargé d'une mission. Je compte aboutir d'ici à quinze jours à des propositions.

Quant aux infirmières, elles remplissent à l'évidence une mission capitale, et je tiens à souligner les avancées considérables que représentent les propositions que M. Durieux leur a soumises.

Je les énumère brièvement sans entrer dans le détail.

Le travail de nuit, qui était de trente-neuf heures, passera à trente-cinq heures.

La rémunération d'une infirmière débutante, en tenant compte du salaire net, primes comprises, était de 6 800 francs par mois en 1988. Elle est au 1^{er} octobre 1991 de 7 800 francs. Avec un exercice normal des modes de garde elle sera, grâce aux propositions de M. Durieux, de 9 680 francs, soit 2 000 francs d'augmentation.

M. Durieux a également annoncé la création de 5 500 postes, les uns pour compenser la réduction de la durée du travail, notamment du travail de nuit, les autres pour faire face aux pénuries qui existent en effet dans certains services, dans certains hôpitaux mais, heureusement, pas partout.

Il a également annoncé le développement de bourses d'études qui permettent à des infirmières de poursuivre leurs études en s'engageant ensuite dans l'hôpital public. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il a également fait toute une série de propositions pour améliorer les conditions de travail. Il faut les examiner localement car elles varient d'un hôpital à l'autre mais il y a des problèmes communs. Ces propositions concernent les gardes

du dimanche qui seraient désormais payées 200 francs, les gardes de nuit, les conditions de logement, les crèches pour les enfants, les locaux, rôle des infirmières dans l'hôpital par rapport aux médecins et aux chefs de service.

Sur tous ces points, je le répète, les avancées sont considérables. Cependant l'une des organisations a des revendications manifestement irréalistes, qui coûteraient 24 milliards de francs à satisfaire, soit un point de cotisation sociale.

Je ne méconnais pas les difficultés des organisations syndicales et des infirmières mais je crois que, dans l'intérêt des malades, des médecins du secteur public hospitalier et des infirmières elles-mêmes, il faut maintenant savoir conclure cette négociation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUWARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, je ne boudrai pas l'occasion qui m'est offerte de dire, d'entrée de jeu, que le budget de la recherche pour 1992 est un bon budget et que la tâche du rapporteur spécial s'en trouve par là même facilitée.

Je dirai même qu'elle revêt un réel agrément, tant le domaine qui nous occupe est passionnant et porteur d'avenir.

C'est un bon budget, d'abord parce que ces crédits, dans une loi de finances marquée par une faible progression des dépenses - environ 3 p. 100 - augmentent plus fortement que le budget général et marquent, sans contestation possible, la priorité que le Gouvernement continue d'attacher à la recherche. C'est aussi un bon budget de par la continuité et la cohérence des orientations et des choix, que nous retrouvons année après année.

Est-ce un budget parfait ? Certes pas. Pourrait-il, au demeurant, exister un budget parfait ? Des manques subsistent, des évolutions restent à accomplir ou à accélérer, des questions se posent auxquelles vous répondrez sans doute, monsieur le ministre. Nous examinerons ces points plus en détail.

Des ressources en hausse, ai-je dit. Rompant avec l'habitude, je m'attacherai surtout au BCRD, le budget civil de la recherche et du développement, qui constitue un ensemble plus vaste, plus significatif de l'effort public en faveur de la recherche et d'une lecture plus commode que le seul BRT, le budget de la recherche et de la technologie.

Prenons ces deux agrégats, le BRT et le BCRD.

Par rapport à la loi de finances initiale de 1991, le budget de la recherche et de la technologie augmente de 5,6 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme et de 4,6 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement. Le BCRD, lui, augmente de 4,9 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme et de 5,9 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement.

Quels que soient les termes retenus, la progression est satisfaisante puisqu'elle se situe, selon les cas, entre 1,5 et 3 points au-dessus de l'inflation comme de l'augmentation générale de la loi de finances pour 1992. C'est la marque de la priorité accordée à la recherche, surtout si l'on considère que les gains en valeur réelle, modestes par eux-mêmes, se cumulent année après année pour creuser patiemment des écarts plus significatifs. C'est un thème que nous retrouverons tout au long de ce rapport : beaucoup plus que l'inflexion instantanée, c'est la continuité de l'effort budgétaire et l'accumulation des progrès qui donnent sa véritable valeur à une politique de recherche.

Cela dit, je formulerais deux observations.

Première observation : vous présentez souvent, monsieur le ministre, vos propositions budgétaires pour 1992 non pas par rapport à la loi de finances initiale de 1991, mais par rapport à la gestion de 1991. Dans ce cadre, les taux de progression sont, bien sûr, un peu plus satisfaisants encore, de l'ordre de quatre points pour le BCRD. C'est, évidemment, la manifestation en bosse du creux que constituent les annulations de crédits intervenus dans le courant 1991 et qui représentent, pour le seul BRT, environ 200 millions.

Les parlementaires sont en droit de se demander s'il vaut la peine de discuter avec passion et précision, tout au long d'une session budgétaire, si les choix qu'ils entérinent peuvent être ainsi remis en cause d'un trait de plume ! Il est de mon rôle de manifester ma réserve sur ce point.

Les annulations ont dû être opérées avec une adroite sélectivité, car nous n'avons pas entendu trop de gémissements. Pour autant, on peut légitimement craindre pour la trésorerie de certains organismes dont les fonds de roulement sont déjà faibles. Ainsi en est-il de l'INSERM, dont le fonds de roulement était, à la fin de 1990, d'à peine 15 millions de francs et qui s'est vu amputé, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, de 17 millions de francs. Il y a de quoi être inquiet pour sa trésorerie en fin d'année. Il vous appartient, monsieur le ministre, d'être vigilant sur ce point et de prendre éventuellement les mesures correctives nécessaires.

Deuxième observation : on constate au niveau du BRT - , qui vise, pour l'essentiel, des établissements publics à caractère scientifique et technologique : le CNRS, et l'INRA, l'INSERM - un taux de croissance différent pour les autorisations de programme et pour les crédits de paiement qui en sont la concrétisation au niveau de l'exercice budgétaire. Ce phénomène ne mérite de retenir l'attention que dans la mesure où il se renouvelle budget après budget, mais cela me conduit à demander deux questions.

Premièrement, ce phénomène signifie-t-il que certains programmes ne reçoivent qu'un début d'exécution ? Cela peut se concevoir, mais il serait intéressant de se demander si cette démarche est dictée par des progrès dans le domaine de l'évaluation et si elle aboutit à une concentration de l'effort sur les programmes qui se révéleraient à l'usage les plus efficaces.

Deuxièmement, selon vos services, la part « chercheurs » dans les EPST - c'est-à-dire le ratio du soutien des programmes divisé par le nombre de chercheurs - s'accroîtrait de 5,5 p. 100 cette année. J'ai vainement cherché comment on pouvait aboutir à un résultat aussi satisfaisant, compte tenu de la croissance - louable - des effectifs et de l'augmentation des crédits de paiement de ces mêmes organismes.

Je ne doute pas que, sur ces quelques points, vous ne puissiez, monsieur le ministre, nous apporter les éclaircissements nécessaires ou les apaisements souhaités.

J'en viens maintenant au deuxième aspect de mon propos qui portera sur la continuité et la cohérence de la politique menée. Nous allons en examiner les principaux axes.

Premier axe : une politique de l'emploi et de revalorisation de la condition des chercheurs.

Cette politique se traduit par la création, en 1992, de 600 emplois nets, partagés équitablement entre ITA et chercheurs. Comme les années précédentes, ce taux de création nette d'emplois d'environ 1,5 p. 100 des effectifs, joint aux départs naturels, permettra de maintenir un taux de recrutement de 4 p. 100 assurant le bon renouvellement des générations.

Par ailleurs, un effort est réalisé pour accroître la mobilité des chercheurs. Des procédures ont été créées pour favoriser le passage des corps de chercheurs vers les corps d'enseignants-chercheurs, mais elles ne concernent à ce jour encore que des effectifs bien modestes.

De même, des avantages sont accordés pour faciliter la mobilité des chercheurs vers le secteur industriel, qui est fortement demandeur et qui devrait l'être encore davantage durant les prochaines années.

L'effort se poursuit aussi pour l'amélioration des carrières. Il n'y a rien de nouveau, si ce n'est la poursuite d'une bonne orientation. L'année 1992 verra la mise en œuvre de la dernière tranche du plan triennal adopté en juillet 1989. Pour 1992, il est prévu 230 transformations d'emplois de chercheurs et 429 transformations d'emplois d'ITA, ce qui autorisera une progression plus rapide des carrières. Ces procédures, ainsi que d'autres, sont longuement développées dans mon rapport écrit. Je n'y insisterai donc pas.

L'effort de formation à la recherche et par la recherche est poursuivi et amplifié. Les allocations de recherche de 7 400 francs par mois - certes modestes mais acceptables dans la mesure où elles sont fréquemment complétées par un monitorat d'enseignement supérieur - verront leur flux annuel passer de 3 250 à 3 700 en 1992. Les crédits correspondants s'accroissent de 18 p. 100.

A ces allocations de recherche, il faut ajouter les conventions CIFRE, qui augmenteront d'une centaine d'unités environ pour atteindre 800 en 1992. Il s'agit de conventions qui permettent à de jeunes diplômés d'exécuter un travail de recherche pour une entreprise, tout en faisant le sujet de leur thèse. La moitié des conventions CIFRE s'exercent dans des P.M.E. de moins de 500 salariés.

Aux conventions CIFRE s'ajoutent les pôles FIRTECH et les conventions CORTECHS.

L'ensemble de ce dispositif permettra d'accorder 5 000 bourses de thèse en 1992 contre 2 800 en 1986.

Il reste, bien sûr, beaucoup à faire au regard des 20 000 DEA et des 15 000 thésards formés chaque année dans l'enseignement supérieur, mais cette croissance mérite d'être soulignée, d'autant que d'autres procédures sont à l'étude pour faciliter l'accès des étudiants du supérieur à la recherche.

Deuxième axe : le maintien de l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche finalisée.

Des craintes se sont maintes fois exprimées de voir le nécessaire effort en direction de la recherche industrielle nuire à la recherche fondamentale, domaine dans lequel la France tient un rang enviable, recherche fondamentale qui constitue la semence de la recherche et de la technologie à long terme.

Avec une croissance des dépenses ordinaires et des autorisations de programme de 8,5 p. 100 pour les EPST et la recherche universitaire, ce budget améliore la part de la recherche fondamentale. La part de l'effort public est maintenue au-dessus de 50 p. 100, ce pourcentage étant considéré comme celui en deçà duquel les dépenses publiques ne doivent pas descendre.

Troisième axe : la politique des grands programmes technologiques.

C'est un élément indispensable pour maîtriser l'effort public et, compte tenu du foisonnement extraordinaire des intervenants de tous statuts et des formes d'intervention, pour arriver à concentrer l'effort de recherche public sur les sujets qui apparaissent comme les plus efficaces.

Dans ce domaine, la variation des crédits est relativement faible puisqu'elle est de 1,9 p. 100. Cela ne permet même pas le maintien en pouvoir d'achat. Toutefois, ce chiffre recouvre des réalités contrastées et correspond à une certaine logique conjoncturelle.

C'est ainsi que l'on constate une forte progression des crédits affectés aux programmes spatiaux : Ariane V, passage à la deuxième phase d'Hermès et Colombus. Il sera fortement question de ces programmes dans quelques jours à Munich et nous saurons alors s'ils doivent être conduits à leur terme et dans les mêmes conditions.

Les crédits destinés à la filière électronique progressent également, même si l'on est loin, dans ce domaine, de l'effort consenti par les Japonais et les Américains.

Il en va de même pour les transports terrestres avec le programme « TGV du futur » et le programme « véhicule propre et économe ».

De nouveaux programmes concernent la biologie et l'environnement. Je pense aux programmes « qualité et épuration des eaux » et « traitement des déchets ».

En revanche, on constate une diminution très sensible des crédits affectés aux grands programmes aéronautiques, mais cette baisse est normale étant donné qu'un certain nombre d'entre eux étaient arrivés à leur terme.

La réduction en valeur réelle des crédits accordés au CEA me paraît moins évidente. C'est d'ailleurs un souci que j'exprime régulièrement et qui revient de manière récurrente dans cette assemblée. Certes, le CEA avait besoin d'un recalage de ses crédits puisqu'il a achevé la première partie de sa mission avec l'équipement du pays en grandes centrales nucléaires, mais cette tendance à la réduction des crédits alloués à cet organisme ne peut se prolonger indéfiniment. Sinon nous risquons d'avoir à méditer l'histoire de ce paysan qui avait décidé de ne plus nourrir son âne et qui, le jour où celui-ci meurt, se dit : « Tiens, c'est dommage, il meurt au moment où il commençait à s'habituer ! » (*Sourires.*)

Il est vraisemblable, puisque le CEA est encore vivant, que les compressions qui ont pu être opérées se situaient dans la marge d'élasticité de son fonctionnement. Mais j'ai tendance à penser que l'on commence à toucher le fond et qu'il va falloir définir clairement pour l'avenir la mission et les moyens de cet organisme - qui représente un potentiel humain, un potentiel de savoir et de savoir-faire fantastiques que le monde entier nous envie - face aux défis du nucléaire qui ne sont pas derrière nous, comme on pourrait l'imaginer, mais qui, pour l'essentiel, sont devant nous.

Quatrième axe : l'effort de déconcentration de la recherche.

Nous savons très bien que la recherche est anormalement concentrée sur la région parisienne. Je n'ai aucun grief à formuler à l'encontre d'une quelconque partie de notre pays, mais, lorsqu'on regarde la consommation des crédits publics en matière d'incitation à la recherche et lorsque l'on constate que le CNRS consomme encore aujourd'hui plus de 50 p. 100 des crédits qui lui sont affectés dans la seule région de l'Île-de-France, on se dit qu'il y a quelque chose à faire. Je sais que l'on agit, que des initiatives vont dans la bonne direction. Mais il faut accentuer cet effort même si, en gens réalistes, nous savons que la localisation de la recherche ne se décrète pas. On ne sème pas de la recherche dans le désert ! Il faut toujours partir de l'existant.

Nous enregistrons des résultats. Des germes commencent à pousser. Il faut accélérer l'action en jouant de tous les moyens : la recherche universitaire, les partenariats Etat-régions avec les contrats de plan, les Livres blancs sur la recherche, les comités consultatifs régionaux. Nous ne devons pas non plus négliger les partenariats entre la recherche et les collectivités urbaines ou les districts urbains, partenariats qui sont à l'origine de l'éclosion des technopoles, lesquelles peuvent, à mon sens, jouer un rôle considérable dans la déconcentration de la recherche.

Cinquième axe : la promotion de la recherche industrielle.

Cet objectif a été clairement affirmé, car la France est en retard dans ce domaine. Si la recherche fondamentale de notre pays est brillante, sa recherche industrielle est un peu en retard - tout au moins en volume - par rapport à celle de nos voisins.

Dans ce domaine également, l'effort a été accru puisque les crédits d'incitation directe du fonds de la recherche et de la technologie ont augmenté de 5 p. 100. Quant aux crédits

d'incitation du ministère de l'industrie, ils ont crû de 16 p. 100. Au total, les incitations directes à la recherche industrielle atteindront cette année 6,1 milliards de francs, à travers les grands programmes initiés par les entreprises, les sauts technologiques et les grands projets innovants.

A cela s'ajoute la poursuite de la montée en régime du crédit d'impôt en faveur de la recherche dont la charge fiscale passera de 4,1 milliards de francs en 1991 à 4,5 milliards de francs en 1992. Quant au nombre d'entreprises bénéficiaires, il sera de 8 800 en 1992 à 8 000 en 1991. Cet effort considérable, qui commence à porter ses fruits, doit être poursuivi.

La dépense de recherche développement par les entreprises est passée de 0,96 p. 100 du PIB en 1986 à 1,17 p. 100 de celui-ci en 1991, ce qui n'est pas négligeable. Quant à la dépense nationale de recherche et de développement, elle est passée, pour la même période, de 2,23 p. 100 du PIB à 2,41 p. 100 de celui-ci. Nous sommes encore loin de l'objectif mythique des 3 p. 100 mais, après tout, les chiffres n'ont qu'une valeur relative. Ces 3 p. 100 sont une limite quelque peu arbitraire. Toutefois, nos concurrents ont souvent des taux supérieurs je pense en particulier au Japon.

Les entreprises financent une part croissante de cet effort de recherche. Alors qu'elles finançaient, il y a une vingtaine d'années, 54 p. 100 de la recherche qui s'effectuait en leur sein, elles en financent aujourd'hui 70 p. 100. Les entreprises qui finançaient 43 p. 100 de l'effort national de recherche et de développement en 1986 financent 48,5 p. 100 de celui-ci en 1991. Ainsi, si la recherche dans les entreprises s'accroît, la part qu'elles prennent à celle-ci augmente également. Les incitations directes ne représentent plus aujourd'hui qu'un peu moins de 20 p. 100 du coût de la recherche effectuée dans les entreprises.

Sixième axe, enfin : la coopération internationale.

La France s'implique, comme elle doit le faire, dans tous les programmes européens, lesquels représentent des sommes de plus en plus considérables. Les programmes communautaires de recherche et de développement représentent à l'heure actuelle 14 milliards de francs de crédits par an. La France est présente dans 120 des 157 projets du programme ESPRIT 2 et dans 64 des 92 projets du programme RACE. Quant au programme EUREKA, qui fête son cinquième anniversaire, il représente aujourd'hui 521 projets labellisés, dont 201 à participation française.

Enfin, il faut assurer la mobilité internationale des chercheurs. L'échange doit jouer dans les deux sens, mais nous devons être attentifs à l'accueil que nous réservons aux chercheurs étrangers car, dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire, en particulier en raison de l'appel spécifique en provenance des pays de l'Est. Depuis août 1990, un ensemble de mesures ont été prises - attribution de bourses, accueil facilité - qui concernent environ 1 200 chercheurs.

Voilà, mes chers collègues, brossé trop sommairement, j'en ai conscience, ce qu'il faut, à mon sens, retenir de ce projet de budget de la recherche et de la technologie.

La diversification des recherches, l'énormité des sommes impliquées, les intérêts en jeu, le foisonnement des intervenants et l'internationalisation de la recherche concourent à rendre particulièrement difficile la maîtrise de ce domaine. Je crois pouvoir m'autoriser à dire, monsieur le ministre, que, face à cette tâche, vous méritez largement le respect et la crédibilité dont vous jouissez.

Certes, le projet de budget que vous nous proposez ne répond pas à tous les souhaits et ne résout pas tous les problèmes, mais il est marqué par la continuité pertinente des options et par la priorité accordée par le Gouvernement à la recherche. Comme moi, la commission des finances en a jugé ainsi, et elle propose donc à l'Assemblée d'adopter les crédits de la recherche et de la technologie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. En préambule, monsieur le ministre, nous vous devons des compliments pour la très brillante réussite d'Ariane, qui a mis sur orbite un satellite Intelsat de 4 500 kilos, ce qui est une performance extraordinaire, ainsi que pour le succès de l'Airbus A 340, dont - vous l'avez souligné en commission - le vol de

5 heures est une première mondiale et une réussite exceptionnelle. Je suis aidé dans mon travail de rapporteur par le fait que mon collègue, M. Zuccarelli, qui m'a précédé à cette tribune, a présenté les données chiffrées qui permettent de suivre l'évolution de la dépense nationale de recherche et de développement. Je n'insisterai donc pas sur ce point, me bornant à faire quelques remarques sur l'évolution du ratio dépenses de recherche et de développement par rapport au produit intérieur brut. Cette donnée est communément utilisée par l'OCDE. Elle permet de situer la France au quatrième rang des pays industrialisés. Notre pays a ainsi contribué pour 6,1 p. 100 à la recherche des pays de l'OCDE. Les Etats-Unis - écoutez bien - pour 48 p. 100, le Japon pour 19,1 p. 100, la République fédérale pour 8,6 p. 100 et le Royaume Uni pour 6 p. 100 seulement.

Encore, convient-il, pour tempérer notre satisfaction, de noter, car c'est inquiétant, que le rythme moyen annuel de progression de la valeur de la dépense intérieure de recherche et de développement n'est en France que de 4,6 p. 100, alors qu'il est de 7,7 p. 100 au Japon.

En fait, notre croissance n'est plus aussi soutenue qu'il y a quelques années. L'observation des tendances dans les grands secteurs de la recherche-développement industrielle, de même que l'examen des dotations budgétaires inscrites dans la loi de finances conduisent à constater un ralentissement significatif de la croissance en volume de la dépense nationale ; elle devrait être de 2,7 p. 100 en 1991, contre 6,6 p. 100 en 1989.

M. Philippe Bassinet. Parlez nous de 1987 et de 1988 !

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. A ces données statistiques, je voudrais ajouter le résultat d'un calcul auquel je me suis livré. Si l'on prend la base 100 en 1989, le budget civil de recherche et de développement, en dépenses ordinaires et en autorisations de programme, se situe pour 1992 à 106,6. C'est une progression appréciable mais qui ne justifiait peut-être pas tout à fait l'enthousiasme que notre collègue M. Zuccarelli a mis dans ses appréciations.

Malgré la relative priorité, que je reconnais, dont bénéficie le budget de la recherche et de la technologie, c'est le résultat évident des difficultés croissantes que rencontre le Gouvernement, depuis trois ans, pour équilibrer le budget général.

Plus satisfaisante paraît être la progression de l'effort des entreprises. On peut estimer que celui-ci représente 48 p. 100 du total des financements pour l'année en cours, alors qu'il n'était pas de 43 p. 100 en 1986. L'écart entre le financement public de la recherche-développement et celui des entreprises se réduit progressivement et pourrait même, si la tendance persiste, se combler en 1993-1994. Mais force est de reconnaître que cela résulte plus d'un ralentissement de la progression de la recherche publique que d'un progrès des efforts de recherche de nos entreprises, lesquels, comparés à ceux des entreprises allemandes ou japonaises, restent beaucoup trop limités par rapport au chiffre d'affaires.

Et pourtant, monsieur le ministre, je reconnais bien volontiers que l'efficacité des mesures que vous avez prises et soutenues en faveur de l'incitation à la recherche appliquée au sein des entreprises est réelle. Au sein du budget 1992, elles représenteront un coût supplémentaire de 400 millions de francs, portant le total de ces dépenses d'allègement fiscal à 4,5 milliards de francs environ. Cela permet d'espérer que le nombre des entreprises bénéficiaires pourra, en 1992, croître de 10 p. 100 pour atteindre le chiffre de 8 800. Je ferai cependant une remarque de fond. Ces mesures sont encore mal adaptées aux PME-PMI, qui connaissent mal les procédures. Une petite entreprise sur deux en ignore l'existence. Ces procédures sont complexes et, par là même, dissuasives. Trois lacunes sérieuses me paraissent pénaliser la recherche dans les PME-PMI.

La première concerne l'absence d'aide nationale dès le lancement de la réalisation du prototype industriel résultant d'une innovation. A ce sujet, certains départements - je pense en particulier à celui du Rhône - ont, par la création d'un fonds d'innovation, permis à des PME-PMI de progresser en les soutenant par des subventions, certes modestes, par des prêts sans intérêt pendant trois ans et par une assistance sous forme de conseils durant les années d'activité innovante.

Faut-il attendre des collectivités locales qu'elles prennent le relais de l'Etat en fonction, bien entendu, de leurs moyens financiers, ce qui irait une fois de plus à l'encontre de la

politique d'aménagement du territoire, qui tend à concentrer la recherche dans la région parisienne et dans les grands centres ?

La deuxième pénalisation résulte de l'impossibilité devant laquelle sont les PMI, compte tenu des risques encourus, de financer leur recherche par des emprunts à long terme. Les taux réels pratiqués en France l'interdisent. On peut sur ce point être sûr qu'une baisse des taux d'intérêt aurait une influence très heureuse sur la relance du processus d'innovation, à la lumière, par exemple, de ce qui se passe outre-Rhin.

La troisième lacune, c'est la difficulté, pour une P.M.I. performante et innovante, de dépasser le niveau d'entreprise de proximité pour accéder à la dimension internationale. Les lois bancaires, les structures de crédit et, plus encore, l'absence totale de goût du risque financier sont aujourd'hui un frein à cette démarche. C'est profondément regrettable à la veille de l'ouverture du grand marché commun.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander, en tant que rapporteur pour avis de la commission de la production, de saisir Mme le Premier ministre de ce problème crucial pour notre avenir. On ne peut, sous peine d'incohérence, affirmer que la solution du problème de l'emploi en France passe par les PME-PMI et ne pas tout mettre en œuvre pour les aider à réussir.

Mme le Premier ministre nous a dit vouloir annoncer en fin d'année un plan pour les PME-PMI qui viendrait compléter les quelques mesures, payées d'ailleurs par les grandes entreprises, qui ont été annoncées voici quelques semaines. C'est sans doute pour elle le moment de prendre ces réflexions en considération.

En ce qui concerne le crédit d'impôt-recherche proprement dit, je me réjouis, comme tous les parlementaires du groupe textile-habillement, de la déclaration du ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur qui s'est engagé en juillet dernier, lors de la présentation du plan textile, à étendre le bénéfice de cette mesure d'aide fiscale au secteur de l'habillement pour les recherches s'identifiant aux frais de collection. Les entreprises, dont chacun sait combien elles souffrent de la pénétration du marché européen par les produits issus du tiers monde, ont apprécié. Encore faut-il que cette mesure soit concrétisée dans la loi de finances, ce qui n'est pour l'instant pas le cas, et qu'elle ne soit pas altérée, comme c'est hélas souvent le destin des bonnes idées, par des décrets d'application trop restrictifs.

J'ai mis l'accent dans mon rapport sur l'évolution des crédits accordés aux grands organismes nationaux. En écho à ce qu'a dit M. Zuccarelli, je voudrais m'attarder quelques minutes sur le Commissariat à l'énergie atomique, dont le personnel est plongé aujourd'hui dans un profond désarroi - le mot n'est pas trop fort - car personne ne semble se pencher à son chevet, ni s'intéresser à sa finalité. Et pourtant, en vertu de ses missions civiles, le CEA doit préparer les grands choix de demain : assurer avec des réacteurs plus performants et plus sûrs la relève du parc actuel de centrales nucléaires, à partir de 2010 ; préparer le combustible enrichi de demain par un ou plusieurs procédés d'enrichissement, afin d'en diminuer le coût, comme ce devrait être le cas avec le procédé d'ionisation par laser ; renforcer les travaux de recherche fondamentale, notamment dans le domaine de la fusion nucléaire ; enfin, poursuivre les recherches sur l'élimination des déchets, problème qui devient jour après jour plus crucial, la séparation des composants étant sans doute la clé de l'avenir.

Or le budget civil du CEA a baissé de 25 p. 100 en francs constants en cinq ans. La part consacrée à la recherche développement nucléaire représente - écoutez-moi bien - à peine 1 p. 100 du chiffre d'affaires national, alors que cette industrie emploie 100 000 personnes et exporte un tiers de son activité. Pourquoi la France consacre-t-elle aussi peu à la préparation de notre avenir énergétique, domaine scientifique et industriel où, aujourd'hui encore, nous nous trouvons dans le peloton de tête des pays industrialisés ?

M. Zuccarelli a consacré une part importante de son propos aux problèmes et aux perspectives de coopération à l'échelle de l'Europe. Je traiterai brièvement, pour ma part, de la coopération en matière de recherche avec les pays d'Europe centrale et orientale. Dans mon rapport de l'an passé, j'avais déjà souligné l'importance que notre commission attachait à cette question. Une partie de mon rapport de

cette année est consacrée à une étude qui n'a pas la prétention d'être exhaustive mais vise à faire le point et à déboucher sur des recommandations.

L'orientation suivie par vous-même monsieur le ministre, et par votre ministère est positive mais à mon sens un peu trop timide. En premier lieu, le budget de 40,8 millions de francs affecté à la mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale, la MICECO, même abondé par les 25 millions pris sur les crédits du ministère de la recherche et de la technologie, ne me paraît pas être à la hauteur du problème.

Il est certain que la pénétration des grandes entreprises françaises en Europe de l'Est passe par des relations suivies avec les chercheurs de haut niveau. En ce sens, le programme BRITEST va dans la bonne direction mais, faute de moyens, il reste encore au niveau de quelques expériences.

En second lieu, les programmes ACCES et PARGECO sont, je le reconnais, des initiatives heureuses, mais il semble que la France s'en remette un peu trop facilement, dans le cadre du programme communautaire PHARE, à l'Europe pour apporter son aide économique aux pays de l'Est.

Les laboratoires français participent aux programmes ACE et TEMPUS. Force est de reconnaître que la place de la France est bien modeste, la défaillance française étant totale dans les disciplines du droit, de l'environnement et même - pour le pays de Pasteur, c'est un comble - dans le domaine de la médecine.

En troisième lieu, les pays de l'Est ont accès au programme EUREKA. La France va en assumer la présidence à partir de mai 1992. Formons ensemble le vœu qu'à cette occasion la coopération prenne un nouveau départ.

Enfin, et c'est une question à laquelle, vous le savez, j'attache une très grande importance, il faut que soit établie et développée une coopération étendue sur la question cruciale de la sécurité des centrales nucléaires en fonctionnement dans les pays de l'Est.

L'accident de Tchernobyl est encore présent dans toutes les mémoires. Ses victimes, rapprochées ou lointaines, pèsent très lourd dans l'appréciation que les Occidentaux portent sur le processus de production d'énergie fondé sur la fission nucléaire. Or, si les ingénieurs russes ont bâti dans les dernières années des centrales dont la modernité de la conception, les dispositifs de confinement et la sécurité générale paraissent satisfaisants, ils ont, dans un passé lointain, multiplié les centrales du type Tchernobyl, caractérisées par des défauts de stabilité en Union soviétique et sur le territoire de ses ex-alliés.

Il faut savoir que au-delà du risque de contamination généralisée, la crédibilité de la sécurité du nucléaire dans nos pays ne résisterait sans doute pas à un nouvel accident grave de ce type. Nous sommes en fait devenus vulnérables à des incidents sérieux dans les pays de l'Est.

Les dirigeants de la République fédérale d'Allemagne, qui l'ont compris, ont fermé les centrales situées dans les Länder de l'Est. Les autorités tchèques tremblent et demandent de l'aide. Les dirigeants bulgares, traumatisés par le départ des ingénieurs russes, font face comme il peut avec quelques spécialistes d'EDF. Aucune tâche de coopération ne me semble plus urgente que la recherche et la mise en place de mesures tendant à fermer les centrales réputées dangereuses, ce qui pose le problème de leur substitution, et à revoir les dispositifs de sécurité des autres, l'accident de Tchernobyl ayant montré aux Occidentaux qu'il s'agit d'un problème qui peut les concerner directement.

Dans ce sens, monsieur le ministre, pouvons-nous nous satisfaire des études menées, ou plutôt coordonnées, sous les auspices de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire ? La lenteur des réactions, leur dilution dans un moule bureaucratique comme celui, que je connais, de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, ne sont pas, je le dis clairement, à la hauteur d'un problème grave à la solution duquel la France devrait, aux yeux de tous, prendre une part décisive. Au moment où la page du marxisme est, tout le monde l'espère, définitivement tournée, ...

M. Alain Bocquet. Il ne faut pas rêver, monsieur Galley !

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. ... au moment où les pays de l'Est s'ouvrent délibérément à la démocratie, à l'esprit d'entreprise et à la pratique de la liberté, un grand souffle de solidarité devrait apparaître à l'initiative de la France.

Il nous faut renverser rapidement ce mur de l'argent qui, par égoïsme ou aveuglement, risque de se substituer au rideau de fer, heureusement et sans crainte de retour abattu.

En conclusion, ce budget me semble, à côté d'orientations positives, marqué par une rigueur imposée par les difficultés financières que rencontre le Gouvernement.

La commission de la production et des échanges s'est, à la majorité, montrée favorable à l'adoption du budget du ministère de la recherche et de la technologie pour 1992. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année est une année significative pour la recherche : 1991 marque en effet le dixième anniversaire de la création d'un ministère de la recherche et de la technologie à part entière.

La politique mise en œuvre à partir de ce ministère, dont la fonction est aussi de donner une véritable impulsion interministérielle, témoigne de la volonté, d'abord exprimée par le Président de la République, d'accorder dans notre société une place essentielle à la recherche et d'assurer la cohérence de l'effort de recherche. Cette cohérence est révélée par la croissance de la dépense intérieure de recherche-développement. Ainsi, on mesure par contraste la négligence des pouvoirs publics des années 70. L'effort de recherche représentait 2,2 p. 100 du P.I.B. en 1967 ; il n'était plus que de 1,8 p. 100 en 1978. En revanche, le taux de l'effort de recherche, qui était de 1,98 p. 100 en 1990, a été porté à 2,4 p. 100 en 1991.

Malgré la moindre part accordée à la recherche entre 1986 et 1988 - et ce fut cruel - la confiance des chercheurs a été largement retrouvée depuis trois ans et l'effort de recherche a pu reprendre dans la continuité.

On notera deux éléments particulièrement importants. En 1989, l'effort des entreprises s'est accru pour représenter 48 p. 100 du total des financements de l'ensemble des dépenses de recherche, ce qui était nouveau et bon. Pour 1992, nous franchirons une autre étape puisque le budget civil de recherche-développement, le BCRD, dépasse en dotations ordinaires et en autorisations de programme les 50 milliards de francs, soit une augmentation de 45 p. 100 en valeur réelle sur les dix dernières années ; c'est la première fois dans l'histoire du budget de la recherche de notre pays.

Quelle est la place du budget de la recherche dans l'ensemble du budget ? Permet-il de remédier à nos insuffisances structurelles et à certains points faibles ? Tel sera l'objet essentiel de mon propos.

Les choix pour l'an prochain témoignent de la volonté politique du Gouvernement de conserver toutes nos chances, de profiter de la reprise qui s'annonce, sans risque de surchauffe, nous l'espérons. Dans ce contexte de rigueur, la recherche demeure une priorité. C'est une très bonne chose. En fait, l'examen de l'ensemble du budget le démontre, le Gouvernement a entendu mettre l'accent sur les priorités de l'avenir. Parmi ces priorités, la recherche se situe, avec le renforcement de notre appareil industriel, en place centrale.

Le BCRD représente, en effet, 3,9 p. 100 du total du budget pour 1992 et 5,6 p. 100 de l'ensemble des budgets civils hors dette publique. Par rapport à la loi de finances adoptée à la fin de l'an dernier, les augmentations sont très importantes, voire considérables.

Les crédits du ministère représentent un peu plus de 55 p. 100 du BCRD et augmentent de plus de 7 p. 100, atteignant presque 28 milliards au lieu de 26 milliards. L'ensemble du BCRD augmente de 7 p. 100, et ces pourcentages tiennent compte de l'ensemble des annulations de crédits intervenues au cours de l'année 1991. Sur ce point, je ferai une réserve, qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble des budgets de cette année. Les mesures de régulation décidées à Bercy n'ont pas toujours tenu compte des actions concrètes mises en œuvre par les ministères. Comment, nous autres, parlementaires - il faut humblement le reconnaître - pouvons-nous valablement exercer un contrôle budgétaire et établir des prévisions si, en cours de gestion, des annulations décidées par simple arrêté remettent en cause ce que nous avons adopté ?

De telles décisions ne sont pas sans conséquence pour les programmes de recherche. C'est d'ailleurs le sens d'une observation adoptée - et je me devais de la rapporter ici - par la commission qui, tout en se félicitant de l'augmentation prioritaire du BCRD de 7 p. 100, souligne que cette dernière ne conservera sa signification que si celui-ci est exécuté complètement, et sans annulations de crédits, comme ce fut malheureusement le cas cette année. Monsieur le ministre, je le dis pour vous aider et pour aider les chercheurs !

Quoi qu'il en soit, même si l'on ne retient que les crédits adoptés dans la loi de finances initiale, les progressions, je le répète, sont incontestables : de 5,6 p. 100 pour le ministère, de près de 4,9 p. 100 pour l'ensemble du BCRD. Depuis 1988, cette croissance est donc sans rupture. Persévérance et continuité de l'effort, telles sont donc les caractéristiques de votre budget pour 1992, et c'est bien. C'est en grande partie à porter à votre actif et à votre ténacité. Vous êtes un chercheur, et vous défendez les chercheurs.

Cette continuité est indispensable, notamment en ce qui concerne la politique de l'emploi scientifique.

Il était urgent de remédier au vieillissement des personnels de recherche, à certains creux démographiques et aussi à l'insuffisance du nombre des ITA. Chacun reconnaît que, depuis trois ans, l'effort de création d'emplois a été continu, ce qui permet d'éviter les fameux « mouvements d'accordéon » dans la pyramide des âges qui résultent des à-coups des politiques passées en matière de recrutement et qui sont insupportables dans les laboratoires et les organismes.

Je note aussi qu'avec 600 créations d'emplois, dont 300 de chercheur et 300 d'ITA, un rééquilibrage s'effectue dans le recrutement de ces derniers qui contribue de façon déterminante à assurer le bon fonctionnement des laboratoires, des équipes, des unités et, plus généralement, des organismes de recherche. Ainsi, un millier d'emplois d'ITA ont été créés en trois ans. Mes chers collègues, c'est considérable, lorsqu'on sait les difficultés qu'ont rencontrées par le passé les laboratoires avec ces catégories de personnels dont le rôle est déterminant dans la recherche au quotidien et dans la réussite des équipes. Il en va de même, mais c'est un problème qui est plus lié à l'éducation nationale, avec les personnels ATOS qu'il faut traiter avec le même intérêt.

En 1992, va s'achever le vaste mouvement de transformation d'emplois qui aura fait l'objet d'un plan triennal, et 429 emplois d'ITA seront transformés dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique. Des mesures de revalorisation ont été décidées dans toutes les catégories et se traduisent par un crédit de 44,8 millions de francs en 1992. Au Cemagref, les mesures de titularisation s'achèveront. En ce qui concerne la politique de formation par la recherche, il faut souligner le montant de 1,5 million de francs inscrits dans le BCRD.

J'en viens aux allocations. Pour l'allocation de recherche, la fameuse « allocation MRT », qui aide les jeunes chercheurs à la préparation d'une thèse, 998 millions de francs sont inscrits, au lieu de 607 en 1990 et de 680 en 1991. Le montant de cette allocation vient d'être porté à 7 400 francs, comme vient de le rappeler M. Zuccarelli, au lieu de 5 100 francs en 1988.

Mes chers collègues, c'est un point très important. Les chercheurs qui sont ici, directeurs d'unités, de laboratoires, responsables, savent combien ils ont eu à peiner pendant longtemps pour trouver des fonds au bénéfice de chercheurs de qualité, le temps qu'ils passent leur doctorat, avant leur entrée, difficile, dans un grand organisme comme l'INSERM, le CNRS ou l'INRA.

Par ailleurs, 800 conventions industrielles de formation par la recherche, les conventions CIFRE, seront financées à hauteur de 185 millions de francs.

Au total, la recherche universitaire et les études de doctorat représentent 2 milliards de francs dans le BCRD. C'est considérable.

L'accent est mis également sur la valorisation de la recherche et sur l'innovation qui vont bénéficier de 6 milliards de francs. Ainsi les crédits de l'ANVAR augmentent de 21 p. 100 et se traduisent par un renforcement des interventions en faveur des PME-PMI.

La recherche ne doit plus être l'apanage des grandes entreprises et il faut accélérer l'acclimatation des PME aux nouvelles technologies. Il faut aussi développer la diffusion inter-

sectorielle de l'innovation, trop insuffisante en France. Nous devons rattraper notre retard, notamment avec l'Allemagne, dans le soutien au progrès technologique dans ces entreprises.

Notre recherche est encore trop concentrée. Deux PME sur trois n'ont aucune activité de recherche, laquelle est surtout concentrée dans certaines entreprises et dans certains groupes d'activités. Du reste, la part de la recherche réalisée dans des activités « diffusantes » est moindre en France qu'au Japon, en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

Dans un autre ordre d'idées, il faut remédier à certains déséquilibres, veiller, du moins, à ce qu'ils ne puissent s'accroître.

Ainsi, il faut éviter que l'accent qui est mis sur certaines recherches ne nuise à d'autres disciplines. Même si des résultats ne sont pas évidents à très court terme, ils peuvent se révéler déterminants dans un avenir plus ou moins lointain.

Je voudrais ici, monsieur le ministre, prendre un exemple auquel je tiens particulièrement : la concentration sur les fonctions du génome humain codant pour des protéines, matérialisée par la création du groupement d'intérêt public de recherche et d'étude sur les génomes, est très importante et ne doit pas être compromise. Néanmoins, il ne faudrait pas que ce groupement devienne, comme dans l'exemple américain, extrêmement boulimique, dévoreur de crédits, au détriment d'autres domaines de la recherche fondamentale en médecine ou en biologie. Il est donc indispensable de veiller à un équilibre.

L'approche que les Français ont choisie, essentiellement par la génétique inverse, est intéressante, sûrement moins lourde que l'approche américaine. Néanmoins, on ne sait pas où cela peut mener, et il faut rester prudent.

Je veux aussi insister sur le fait que la recherche en biologie moléculaire et élémentaire, ce que l'on appelle la recherche des « molécularistes », ne doit pas trop « gommer » l'approche physiologique intégrée, car il est indispensable, dans le pays de Claude Bernard, de Charles Richet et de Paul Bert, de rester les leaders en ce domaine.

Certes, il faut mener une recherche au niveau des récepteurs, des membranes et des molécules, mais, en même temps, il faut la mener sur des comportements intégrés ou des séquences comportementales intégrées, que ce soit en situation normale ou en situation pathologique ou physiopathologique. Il est indispensable de passer de l'élément au tout et du tout à l'élémentaire. La recherche française en biologie a été très liée à toute cette partie de notre histoire. Il ne faut pas qu'il y ait cette antinomie, ou ce combat, qui n'aurait aucun sens entre les gens de « l'intégré » et les molécularistes.

De la même façon, il faut que reste au CNRS une part importante pour la biologie, les sciences de la vie. Je sais que vous y veillez. Il ne faut pas que l'INSERM, institution qui marche remarquablement bien, s'approprie toute la recherche biomédicale. Il importe qu'au CNRS, à côté de la physique, des mathématiques, de la chimie, la recherche soit liée aux sciences de la vie. C'est un équilibre indispensable.

La situation dans le domaine du médicament est révélatrice du danger qu'il y aurait à ce que nous nous endormions sur nos lauriers. La France a perdu sa place de deuxième inventeur de molécules nouvelles après les Etats-Unis, du fait, notamment, de la progression du Japon. Aujourd'hui elle n'occupe plus que la sixième ou septième place, si l'on tient compte du critère d'internationalisation. Près de 41 p. 100 de la valeur ajoutée de l'industrie pharmaceutique française sont réalisés par les entreprises à participation étrangère, contre 25 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie. Il faut veiller à cette industrie qui est intimement liée à la recherche biomédicale.

J'en viens au problème de la décentralisation, évoqué par les orateurs précédents et particulièrement par M. Zuccarelli. Notre recherche, géographiquement trop concentrée, gagnerait à s'inscrire dans la perspective de l'aménagement du territoire. Cela dit, il ne faut pas faire des laboratoires ou décentraliser des unités pour faire plaisir à tel ou tel. Cela n'aurait aucun sens. Mais on pourrait mieux répartir les laboratoires, autour, par exemple, de nos universités petites ou moyennes qui peuvent être des lieux d'accueil bien adaptés. Bien entendu, là aussi, nous devons rester prudents, et ne pas faire n'importe quoi.

Enfin il faut encore renforcer la coopération européenne.

Avec 251 projets labellisés, dont 201 à participation française, on mesure combien le programme EUREKA est déjà très fructueux. Plus de cinq ans après son lancement à l'initiative du Président de la République, il apparaît comme un grand succès.

En ce qui concerne l'intérêt stratégique des projets qui contribueront à améliorer nos positions sur le marché international, la recherche est incontestablement un levier majeur de la compétitivité, et chacun le comprend aujourd'hui.

En dépit de ses nombreux points forts, notre pays perdrait du terrain, notamment du point de vue de la recherche industrielle, si nous ne poursuivions pas l'effort auquel, monsieur le ministre, vous êtes particulièrement attaché, et qui ressort des grandes lignes de votre budget.

Cet effort exceptionnel consenti ces dernières années commence à porter ses fruits. La prochaine présidence française d'EUREKA, qui conduira la France à mieux impliquer les petites et moyennes entreprises dans ce programme et à évaluer les résultats, ne peut qu'exercer un effet multiplicateur. La coopération européenne est, en effet, une nouvelle ambition pour notre recherche, car elle nous oblige à nous hisser au niveau des meilleurs, et ce dans tous les domaines.

Il faudra à cet égard demander aux « eurocrates » de simplifier les procédures d'établissement des projets européens, dans le cadre d'EUREKA notamment, car ils sont quelquefois d'une complexité extraordinaire.

Mesdames, messieurs, cet ensemble de réflexions m'incite à vous demander de voter ce budget de la recherche, qui est un bon budget quant à sa structure, quant à l'effort sans précédent qu'il traduit en faveur de la carrière des chercheurs, en faveur des ITA ou des allocations de recherche. On n'a plus honte aujourd'hui de ce que l'on a à proposer dans nos laboratoires à des étudiants qui préparent leur DEA, leur thèse de troisième cycle ou leur doctorat. Ce n'était pas le cas dans les années 1980, et, de nouveau, et de façon amplifiée, dans les années 1986-1988. Disons, pour rester en dehors de toute considération de politique politicienne, que les choses se sont considérablement améliorées. L'effort en faveur des PME et des PMI est très important. Enfin, ce budget incite la recherche à se diversifier et à aller vers une coopération européenne, via EUREKA, en particulier, et c'est excellent. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales l'a adopté. Je vous invite à l'imiter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous avez presque doublé votre temps de parole. Je ne vous ai pas interrompu, mais je me devais de vous le faire remarquer.

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le président, et veuillez m'excuser !

M. le président. Je souhaiterais que chacun essaie de s'en tenir au temps qui lui est imparti, et qui est inscrit sur la feuille jaune.

Dans la discussion, la parole est à M. Jean-François Mattei, pour le groupe U.D.F.

M. Jean-François Mattei. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget de la recherche revêt pour nous une valeur de symbole car nous sommes probablement en train de vivre, après la révolution agraire et la révolution industrielle, ce que bien peu perçoivent comme étant la révolution scientifique.

Il ne fait pas de doute pour ceux qui la vivent que les rapports entre les hommes vont en être modifiés au cours des décennies, de même que, probablement, les techniques de production, ainsi que l'accumulation et la répartition des richesses.

Bref, c'est une véritable aventure qui est en train de se dérouler et à laquelle nous avons la chance de participer. Elle n'est pas gratuite, en termes budgétaires, bien entendu, mais aussi en ce sens qu'elle conduit à une remise en cause de nos réflexions personnelles. C'est probablement pourquoi la science est devenue une valeur politique reconnue, et c'est à ces nouveaux enjeux que je voudrais consacrer quelques commentaires rapides - puisque M. le président vient de rappeler que le temps de parole devait être strictement respecté !

Je voudrais d'abord, monsieur le ministre, vous rendre cette justice que l'examen de ce budget s'est appuyé sur des documents parfaitement réalisés et tout à fait objectifs dans

leurs données chiffrées et leurs commentaires. Je fais allusion au rapport d'évaluation et, notamment, au premier rapport de l'Observatoire des sciences et techniques qui vient d'être publié.

Mais, devant un verre à demi rempli, ne peut-on dire aussi qu'il est à moitié vide ? Et n'est-il pas du devoir de l'opposition de démontrer que, dans certains domaines, il est possible de mieux faire ?

Je voudrais donc parler de l'évolution, des orientations et de la mise en œuvre de ce budget.

S'agissant d'abord de son évolution, il convient de vous rendre hommage, monsieur le ministre, en reconnaissant que, dans une conjoncture économique et budgétaire qui est difficile, vous avez su être un bon avocat. Manifestement votre budget est prioritaire, et nous sommes heureux de vous en féliciter.

Néanmoins, les choses ne sont probablement pas aussi satisfaisantes qu'on pourrait le croire au premier abord. Il a été fait allusion à une augmentation de 7 p. 100. En fait, et les orateurs précédents l'ont souligné, une fois prises en compte les annulations budgétaires, elle n'est plus, que de 4,9 p. 100. Je dirai que, si le budget de la recherche est réellement prioritaire, il l'a, malheureusement, été aussi pour ce qui est des mesures de régulation, puisque l'amputation des autorisations de programme et des dotations ordinaires et de près d'un milliard.

Certes, nous continuons de progresser dans des conditions satisfaisantes, mais cette progression se ralentit : elle était de 7,5 p. 100 l'année dernière. Par ailleurs, et vous vous en souvenez sûrement, l'objectif fixé en 1985 était d'atteindre 3 p. 100 du produit intérieur brut. Au cours des trois dernières années, le pourcentage s'est élevé, c'est vrai, puisque nous sommes passés de 2,38 p. 100 à 2,41 p. 100 pour en arriver à 2,44 p. 100. C'est dire que si nous continuons sur cette lancée, nous atteindrons dans vingt ans, à petits pas, ces 3 p. 100. Vingt ans, c'est tout de même assez loin !

Je ne méconnais pas les insuffisances de ce qui a pu être fait dans le passé par les uns ou par les autres. Mais aujourd'hui, compte tenu de l'enjeu, nous avons besoin d'un véritable saut quantitatif. Nous sommes bien les quatrièmes au monde derrière les U.S.A., l'Allemagne et le Japon. Mais notre budget de la recherche est encore très insuffisant par rapport aux sommes mobilisées et surtout à leur croissance dans ces trois pays. En outre, si l'on examine le seul budget du ministère, on se rend compte que les dépenses ordinaires augmentent de 7,4 p. 100, certes, mais que les crédits de paiement régressent de 3,26 p. 100. Vous avez dit en commission que cette diminution était compensée par des dotations venant d'autres ministères. C'est un argument que je reçois, même s'il n'est pas totalement convaincant. En tout cas, il permet de souligner combien il est difficile d'élaborer une politique de recherche cohérente, quand elle dépend tout à la fois du ministère de la recherche, bien sûr, mais aussi de l'industrie, de la défense et de l'éducation nationale.

M. Philippe Bassinet. Et quand il n'y avait qu'un ministre délégué...

M. Jean-François Mattei. Bien entendu, le ministère de plein exercice représente un progrès.

S'agissant des orientations je ne parlerai pas du CEA, puisque Michel Pelchat y reviendra à l'occasion d'une question et que le sujet a déjà été largement évoqué.

Le C.N.E.S. reste prioritaire, mais je ne suis pas sûr que le montant de la dotation corresponde aux ambitions de la programmation.

L'aéronautique se trouve aujourd'hui à son niveau le plus bas, ce qui est un peu inquiétant. Certes, nous arrivons au terme des programmes en cours, mais on ne voit toujours pas la relève dans un secteur désormais soumis à une très vive concurrence internationale. On aimerait au moins que les nouveaux programmes se profilent à l'horizon.

Je dirai un mot du programme Génome puisque M. Bioulac y a fait allusion, mais je resterai discret, mon équipe de recherche y étant associée. Il s'agit effectivement d'un programme important, car de ses progrès dépendra l'avenir non seulement de notre recherche pharmaceutique et industrielle, mais également de notre médecine. Et il serait temps - je sais combien vous vous y intéressez - que les crédits que nous attendons soient enfin débloqués dans leur totalité.

S'agissant des recherches sur l'environnement, vous m'aviez répondu l'an dernier que vous étiez en phase d'investigation. Or je m'aperçois - cela figure d'ailleurs dans le rapport de l'Observatoire des sciences et des techniques - que les équipes qui s'intéressent à ces recherches demeurent malheureusement isolées, en dehors de grandes structures. Par ailleurs, les crédits affectés à l'ensemble des programmes sur l'environnement ne représentent que 1,6 p. 100 de votre budget. Pardonnez-moi de reprendre l'exemple que j'avais déjà cité l'an dernier, mais quand il s'est agi de concentrer l'effort de recherche sur le cancer, on l'a dit, on l'a fait, et l'opinion publique l'a su. Aujourd'hui, on cherche en vain la grande structure capable de donner une cohérence à tous ces organismes que l'on voit fleurir à tous les niveaux et qui éparpillent leurs efforts sur des actions spécifiques. Les associations ou les agences se multiplient à plaisir. Il faut au contraire rassembler pour affirmer encore plus fort que l'environnement est un des thèmes prioritaires de la politique de la recherche.

Quant à la recherche-développement industrielle, les moyens qui lui sont consacrés ne représentent que 63 p. 100 de ce que fait l'Allemagne. Dans ce domaine, un effort sans précédent est indispensable pour améliorer la coopération entre la recherche fondamentale et la recherche industrielle, avec tous les transferts de technologies, de moyens, de personnes que cela suppose, pour favoriser l'émergence de nouveaux programmes susceptibles de répondre à de nouvelles demandes sociales qui deviendront bientôt des enjeux économiques, et pour déterminer la localisation des équipes et le choix des thématiques dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire et d'une décentralisation bien comprise.

Aujourd'hui, la recherche industrielle civile est très insuffisamment financée par l'Etat. Paradoxalement, une bonne mesure, le crédit d'impôt-recherche, nous permet de mettre le doigt sur cette lacune, car les chiffres qui traduisent son succès montrent en même temps l'inadéquation de la politique mise en œuvre.

L'ANVAR œuvre utilement, mais c'est un organisme public, et cela ne va pas sans lourdeur. Finalement quelques milliers d'entreprises seulement y ont accès, et elle devrait s'ouvrir beaucoup plus largement.

Les procédures CIFRE ont le mérite d'exister, mais elles sont très dépendantes de la politique industrielle et il n'est pas sûr que le ministère de la recherche soit le mieux placé pour agir en ce domaine.

On ne peut achever cet examen du budget sans pousser un cri d'alarme au sujet du vieillissement des chercheurs. Selon le rapport que j'ai déjà cité, 55 p. 100 d'entre eux ont aujourd'hui entre quarante et cinquante-cinq ans, ce qui signifie qu'il faut d'ores et déjà prévoir un renouvellement. Comment, sur quels critères et dans quelles structures entendez-vous l'anticiper ?

M. Biouiac a insisté sur les 600 créations de postes d'ITA et de chercheurs. Je ne conteste pas ce chiffre, mais je dis qu'un événement très important est survenu au cours des dix dernières années, à savoir la fonctionnarisation des chercheurs. Nous avons dit ce que nous en pensions au moment opportun et je n'y reviens pas. Il n'en demeure pas moins que nous nous heurtons aujourd'hui à une très grande rigidité.

Par exemple, lorsqu'une équipe est constituée et demande des crédits supplémentaires pour une action nouvelle, elle peut investir mais elle ne peut pas embaucher de personnels à temps partiel ou pour une durée déterminée. On devrait pouvoir recruter des chercheurs hors statut lorsqu'un coup de rein est nécessaire ou lorsqu'il faut avancer plus vite parce que le temps presse. Aujourd'hui, dans la recherche, il faut souvent être le premier si l'on veut avoir la paternité d'une découverte. C'est un problème d'organisation que je vous soumets.

Personne ne viendra contester le rôle déterminant qu'ont joué les grands instituts. Mais aujourd'hui ils apparaissent quelquefois comme des forteresses vivant en autarcie selon des règles ou des priorités qui peuvent changer au gré des responsables. Je ne suis pas absolument certain qu'ils aient ainsi la souplesse nécessaire à l'adaptation et à la rapidité de décision.

Je terminerai mon propos, monsieur le ministre, en vous disant, bien que cela ne soit pas directement de votre responsabilité, que la recherche universitaire est malade et se sent

abandonnée. Elle ne peut trouver un nouveau souffle que lorsqu'elle s'appuie elle-même sur les institutions de recherche. Il y a là une forte réflexion à entreprendre car, compte tenu des règles qui prévalent dans ces institutions, les universitaires ne sont parfois plus en mesure de choisir les thèmes de recherche qu'ils souhaiteraient.

Monsieur le ministre, nous considérons ce budget comme prioritaire et vous avez su le défendre. Je veux vous redire l'estime et la considération que j'ai pour vous, pour ce que vous faites et pour la façon dont vous gérez ce ministère. Néanmoins, je me suis demandé quelle était la meilleure manière de vous rendre service, et le verre étant à demi plein mais aussi à demi vide, j'ai pensé que cela vous aiderait certainement si nous mettions l'accent sur les insuffisances et probablement les manques de ce budget... C'est pourquoi le groupe U.D.F. ne le votera pas. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Quelle contradiction !

M. Dominique Dupilet. C'est de la politique politicienne !

M. le président. Cher collègue, pour ce qui est du temps de parole, ce n'était ni le verre à moitié vide ni le verre à moitié plein, mais le trop-plein ! (*Sourires.*) Il est heureux que vous nous ayez dit que vous alliez « strictement » respecter votre temps de parole, car même ainsi vous l'avez plus que doublé !

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Et pourtant il a fait court !

M. le président. Je supplie chacun de vos collègues de ne pas vous imiter. D'une part, ce n'est pas équitable : puisque votre groupe dispose d'un temps de parole bien défini, si vous êtes inscrit pour cinq minutes, vous ne pouvez pas parler douze minutes. Franchement ! D'autre part, si tout le monde fait comme vous, on ne voit que trop bien où cela nous mènera.

Et maintenant, vous me demandez la parole ?..

M. Jean-François Mattei. S'il vous plaît...

M. le président. Je vous en prie.

M. Jean-Pierre Kucheida. Il veut faire amende honorable !

M. Jean-François Mattei. Merci, monsieur le président. Je fais volontiers amende honorable. Simplement, les rapporteurs étaient inscrits à eux trois pour quarante minutes, et je n'ai eu la parole qu'au bout de plus d'une heure. Alors, je pense que l'exemple avait été donné...

M. le président. Cher collègue, vous apportez de l'eau à mon moulin. Car, évidemment, chacun est en droit de dire : « Monsieur le président, il y a eu un précédent et je vais moi aussi allonger mon temps de parole. » Seulement, vous êtes celui qui l'a outrepassé le plus, puisque vous l'avez plus que doublé. Je vous demanderai, à l'avenir, d'avoir la gentillesse de le respecter.

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour le groupe socialiste.

M. Philippe Bassinet. Mes chers collègues, je comprends les difficultés de M. Mattei : expliquer tout le bien qu'il pense de ce budget pour conclure en disant qu'il ne le votera pas, c'était un exercice compliqué ! (*Sourires.*)

Jusqu'à l'année dernière, monsieur le ministre, il était rituel de relever, pour la regretter, l'arrivée tardive du rapport sur l'état de la recherche et du développement technologique. L'an passé il n'en fut rien, cette année non plus. Un effort louable a été fait. Le « jaune » nous est parvenu il y a plus d'une semaine. Au nom de mes collègues, je vous en remercie et j'espère que l'amélioration des délais de parution sera poursuivie, ce qui nous permettra d'exploiter mieux encore cette mine de renseignements.

Malgré le contexte de rigueur budgétaire dans lequel nous évoluons, la recherche demeure une priorité de l'action gouvernementale. Nos trois rapporteurs l'ont souligné, même M. Galley, au nom de la commission de la production et des

échanges, et je l'en remercie. Même si certains de mes collègues qui s'apprêtent à intervenir devaient, comme M. Mattei, vous reprocher que le verre ne soit pas complètement plein et, sous prétexte de vous donner un coup de main, vous couper aussitôt les jambes en refusant de voter votre budget, il n'en resterait pas moins, monsieur le ministre, que la recherche demeure une priorité, et c'est là l'essentiel.

L'effort a été poursuivi et il doit l'être encore.

Pour 1992, l'ensemble des dépenses publiques n'augmente que de 3,1 p. 100. Par contre, les crédits de votre ministère qui, faut-il le rappeler, ne recouvrent pas l'ensemble du BCRD, progressent de 4,6 p. 100 en dépenses ordinaires plus crédits de paiement et de 5,5 p. 100 en dépenses ordinaires plus autorisations de programme par rapport à la loi de finances initiale de 1991.

L'effort en faveur de la recherche est donc bel et bien poursuivi. Croyez que je m'en félicite même s'il est vrai, et il en sera toujours ainsi, qu'un budget ne peut pas répondre à la totalité des besoins exprimés et recensés. C'est pourquoi, compte tenu des contraintes budgétaires et de la conjoncture économique, le groupe socialiste estime satisfaisante l'évolution des crédits. En poursuivant l'effort en faveur du développement, de la recherche et de l'innovation technologique, composantes essentielles de la modernisation et du développement de notre pays, le Gouvernement investit bien pour l'avenir.

Les crédits du BCRD augmentent de presque 4,9 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme. La perspective d'un accroissement de la part du PIB consacrée à la recherche est donc maintenue et s'inscrit dans la continuité de l'effort qui a commencé il y a maintenant une décennie. L'action entamée en 1981 est prolongée. Nous ne regretterons jamais assez les coupes claires effectuées entre 1986 et 1988. Certaines critiques seraient plus recevables si ceux qui, à l'époque, ont opéré ces coupes commençaient par assumer leurs erreurs, reconnaître leurs fautes et battre leur coulpe.

A ce propos, monsieur le ministre, un mot sur les annulations de crédits intervenues en mars 1991, au sortir de la guerre du Golfe. Si, dans un contexte difficile, leur ampleur a été limitée, il n'en demeure pas moins que la croissance du BCRD a été ramenée de 7 p. 100 à 5,1 p. 100 pour la présente année. Le montant global de ces annulations a approché le milliard de francs. Je sais bien que la ponction a été plus faible que ne l'avaient laissé craindre les premiers chiffres qui ont circulé, puisqu'on avait parlé de 2,5 milliards, ce qui paraissait incroyable. S'il en avait été ainsi, l'amputation aurait été en contradiction avec la priorité affichée pour la recherche. Il n'en a rien été, mais il faut réaffirmer avec force la nécessité d'un budget annuel garanti. Sinon, comme l'indique à juste titre le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, « les organismes de recherche se trouvent confrontés à des décisions déroutantes et dissuasives qui les encouragent peu à prendre des positions courageuses et contrastées ».

Certains établissements qui disposaient au début de cette année de ressources de trésorerie limitées - je pense notamment au CEA et à l'INSERM - ont particulièrement souffert, et il est souhaitable qu'une attention particulière leur soit accordée. Peut-être même, comme l'a proposé M. le rapporteur de la commission des finances, dès le collectif budgétaire de fin d'année.

Avant de revenir aux grandes options du budget, je souhaite dire encore quelques mots sur l'objectif de 3 p. 100 du PIB consacré à l'effort de recherche.

La recherche, nous le savons tous, est un des facteurs essentiels du développement économique. Il est donc indispensable de maintenir la place de la France, mais aussi de rattraper l'effort et l'avance de certains de nos partenaires.

Si l'on prend pour référence l'indicateur habituel, c'est-à-dire le ratio entre la dépense intérieure de recherche-développement et le PIB, la France détient la quatrième position. Nous avons rattrapé et dépassé la Grande-Bretagne. Autant, il faut le souligner, grâce à l'accroissement de notre effort qu'à la diminution de celui de la Grande-Bretagne, ce qui est préjudiciable à l'Europe tout entière.

Entre 1981 et 1989, c'est-à-dire sur la décennie écoulée, le taux de croissance moyen par an de la dépense intérieure de recherche-développement a été en France de 4,6 p. 100.

L'évolution se fait donc sensiblement au rythme moyen des pays de l'OCDE, à l'exception, il est vrai, monsieur Mattei, du Japon, mais il n'y a pas que le Japon de par le monde !

La progression du ratio entre la dépense nationale de recherche-développement et le PIB se poursuit, puisqu'il est passé de 1,98 p. 100 en 1980 à 2,4 p. 100 en 1991. Mais nous sommes encore loin de l'objectif de 3 p. 100, même si nous progressons sur cette voie.

Néanmoins, depuis 1988, l'évolution de la recherche-développement, soutenue par la croissance des budgets de la recherche publique et les mesures de soutien à la recherche industrielle, se situe sur une trajectoire cohérente avec les objectifs de la planification nationale.

Il est intéressant de noter que l'écart entre les financements publics et ceux des entreprises contribuant à la dépense nationale de recherche-développement se réduit progressivement. La réponse des entreprises aux mesures incitatives laisse présager un maintien de leur effort. L'évolution de la part des entreprises dans l'exécution des dépenses de recherche-développement en témoigne. Aujourd'hui, les entreprises financent à plus de 70 p. 100 les travaux de recherche qu'elles exécutent. Il n'en a pas été toujours ainsi.

Cependant, la distance qui nous sépare du Japon, des Etats-Unis ou de la R.F.A. réside en grande partie dans un engagement encore insuffisant des entreprises françaises. En effet, la participation de l'Etat à l'effort de recherche et d'innovation est comparable à celle de nos partenaires. Pour atteindre ultérieurement l'objectif des 3 p. 100, il faudra donc continuer l'effort public, mais en gardant à l'esprit que l'Etat n'y parviendra pas à lui seul et qu'un effort significatif des entreprises sera également nécessaire.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, à quelques aspects particuliers de ce budget, et d'abord aux programmes de développement technologique.

Je fais miens, pour l'essentiel, les propos de M. le rapporteur spécial de la commission des finances et de M. le rapporteur pour avis de la commission de la production en ce qui concerne le programme de développement technologique nucléaire et le Commissariat à l'énergie atomique. Cet organisme, dont la réforme est en cours, maîtrise encore insuffisamment son devenir. Mais ce dont il a besoin, ce n'est pas d'une énième redéfinition, c'est tout simplement d'un effort de mobilisation et de clarification des missions pour celles et ceux qui y œuvrent.

Les crédits consentis à l'aéronautique civile connaissent, certes, une baisse, mais qui est la conséquence logique de l'achèvement des programmes en cours. C'est en 1993 que se jouera l'avenir de l'aéronautique civile et qu'une nouvelle page devra être ouverte. Autrement dit, la baisse constatée cette année ne saurait être acceptée l'an prochain.

S'agissant enfin de l'espace, l'enveloppe de 8,6 milliards de francs attribuée au CNES, calculée au plus strict pour couvrir les besoins nationaux et européens du programme spatial, enregistre une augmentation de 8 p. 100, qui fait suite aux 13 p. 100 de l'année dernière. Cette progression anticipe les conclusions de la réunion de l'Agence spatiale européenne au niveau ministériel, qui aura lieu dans la deuxième quinzaine de novembre à Munich.

Peut-on, pour autant, considérer comme clos les débats relatifs aux choix et aux priorités du programme spatial ? Personnellement, je ne le crois pas - ou alors, ce débat n'est pas mené avec toute la publicité nécessaire. Et je sais que de nombreuses interrogations subsistent, non seulement dans la communauté scientifique mais aussi parmi toutes celles et tous ceux qui siègent sur ces bancs.

On a déjà beaucoup parlé des créations d'emplois. Les 595 créations d'emplois nettes - 300 de chercheur, 295 d'ITA -, ajoutées aux transformations de postes, assureront un taux de recrutement de 4 p. 100 dans les grands organismes. Ce taux est satisfaisant car il permet l'indispensable renouvellement du personnel de ces établissements publics.

Pour autant, monsieur le ministre - et, pour une fois, je partage l'interrogation de M. Mattei - la pyramide des âges demeure déséquilibrée tandis que, dans le même temps, il nous faudra assurer un renouvellement important du potentiel humain dans l'enseignement supérieur et dans nombre d'entreprises.

Par conséquent, le fait d'attendre la dernière limite pour procéder, sur le plan budgétaire, au remplacement des partants pose un véritable problème. Nous devons trouver le moyen d'anticiper afin d'éviter des périodes de creux trop importantes dans l'activité de nombreux laboratoires.

Je me félicite de l'augmentation du montant des allocations de recherche et du fait que 85 p. 100 de ces allocations correspondent désormais à trois années effectives, durée indispensable à la préparation d'une thèse. Quels que soient les textes, dans nombre de laboratoires cette durée de trois années est incompatible et elle s'avère d'ailleurs souvent beaucoup plus longue.

Je ne reviens pas sur la recherche industrielle, qui a fait l'objet de nombreuses interventions.

S'agissant du crédit d'impôt recherche, je partage le souci de M. Robert Galley. La présentation et l'élaboration des collections de haute couture doivent, certes, être aidées. Pour autant, cher collègue, est-ce le rôle du crédit d'impôt recherche ? Je concède qu'il faille une aide. Mais est-ce la meilleure manière de procéder ? Vous me permettez d'en douter. Bien sûr, et je vous comprends, vous préférez « raccrocher » cette aide au crédit d'impôt recherche plutôt qu'à rien du tout ! Seulement, et je le répète déjà depuis plusieurs années à M. le ministre, j'ai le sentiment - et je ne suis pas le seul - qu'on rattache aujourd'hui au crédit d'impôt recherche des dépenses qui ne participent pas réellement à...

M. Jean-François Mattei. La recherche !

M. Philippe Bassinet. ... à la recherche, voire, tout simplement, à l'innovation, dans certaines entreprises.

Je reviendrai maintenant, monsieur le ministre, avant d'aborder la coopération internationale, sur un problème lancinant, que j'ai déjà abordé l'année dernière. Il inquiète nombre de chercheurs âgés. C'est celui du montant de leur retraite. Je ne vais pas reprendre l'exposé de ce problème, mais vous savez combien il préoccupe de personnes, notamment au CNRS qui est le plus grand des établissements publics à caractère scientifique et technologique. Bien sûr, monsieur le ministre, il ne relève pas directement de votre responsabilité. Mais les chercheurs qui se voient réclamer des rappels de cotisations de retraite se montent à plusieurs centaines de milliers de francs ne peuvent y faire face. Il faudra bien qu'une solution raisonnable soit trouvée.

Venons-en aux mesures annoncées à propos de la déconcentration - notamment du CNRS. Je sais que je suis un élu de la région parisienne, mais j'essaierai d'en faire abstraction. Je ne voudrais pas que l'on réitère certaines erreurs que nous avons commises à l'égard de l'enseignement supérieur et qui consistaient à saupoudrer les implantations sur l'ensemble du territoire. S'il s'agit de renforcer un certain nombre d'implantations existant en province, oui. S'il s'agit de saupoudrer, non. Nous savons bien que l'activité de recherche nécessite une certaine taille, une certaine masse critique.

Personnellement, je ne crois pas qu'il soit judicieux de prévoir que deux tiers des recrutements auront lieu hors région Ile-de-France. On sait que 52 p. 100 des laboratoires sont implantés dans cette même région et cela risque de désorganiser les laboratoires...

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous exagérez ! Vous vous exprimez en représentant de l'Ile-de-France !

M. Jean-Michel Dubernard. C'est du parisianisme !

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Ce sont des propos de conseiller général !

M. Philippe Bassinet. Je dis ce que je pense !

Passons à la coopération internationale. Le coût élevé de certains travaux de recherche et la sophistication des équipements conduisent à la coopération. De même, la concurrence existant entre l'Amérique du Nord, le Japon et l'Europe incite à privilégier la coopération entre les partenaires européens.

Deux aspects de la coopération internationale ont particulièrement retenu mon attention : d'une part, les programmes scientifiques et technologiques européens, d'autre part, dans le cadre de l'actualité, le développement de nos relations d'échanges de chercheurs avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Concernant les programmes communautaires, le troisième programme-cadre de recherche et de développement vient d'être adopté. Nous pouvons, certes, nous en féliciter, tout en constatant que cette adoption intervient avec deux ans de retard. On se pose parfois la question du taux de retour budgétaire sur ces principaux programmes spécifiques du BCRD. Il est en général supérieur à 20 p. 100. Comme la France contribue pour 20 p. 100 au financement de ces programmes, nous pouvons considérer que l'opération est globalement positive du point de vue financier.

Il n'en reste pas moins que cet aspect financier, sans être négligeable, n'est pas l'essentiel. Ce qui importe, c'est bien le développement et la participation de la France aux projets des programmes ESPRIT ou RACE.

Dans le même temps, la France va prochainement présider les programmes EUREKA. Nous espérons bien que ce sera l'occasion d'intensifier encore cet effort de coopération entre les entreprises - effort complémentaire de ce qui se fait notamment au niveau des programmes COST et des programmes de la Communauté.

Je dirai un mot sur les échanges de chercheurs avec les pays de l'Est et notamment sur la coopération scientifique avec ces pays.

Les échanges de chercheurs avec les pays d'Europe centrale et orientale constituent aujourd'hui un enjeu essentiel. D'abord ces pays sont demandeurs - ils en attendent beaucoup - ensuite et surtout, des espaces de liberté disponibles aujourd'hui seront peut-être occupés par d'autres demain.

C'est pourquoi, sans négliger tout ce qui est fait depuis 1990 le programme PARCECO, les facilités accordées aux chercheurs pour participer aux réunions scientifiques, les jumelages de laboratoires, l'attribution de bourses, etc. - il convient d'intensifier nos efforts en faveur de la recherche dans les pays d'Europe de l'Est, sans oublier non plus les pays des Balkans. J'ajouterai que dans ces pays, le français dispose aujourd'hui d'une place privilégiée comme langue scientifique. Il serait dommageable que par notre absence, nous ne maintenions pas là-bas la place de la langue française qui - et nous sommes tous unanimes à le regretter - a trop tendance à perdre son rôle d'outil de communication, scientifique notamment.

Enfin, puisque nous nous situons au plan international, monsieur le ministre, je me ferai l'écho d'une remarque qui me paraît très juste et qui figure dans le rapport du conseil supérieur de la recherche et de la technologie. On nous y rappelle, fort opportunément, que 40 p. 100 des 6 000 thèses soutenues chaque année en France sont l'œuvre de chercheurs étrangers. La France - et c'est trop mal connu - est le deuxième pays d'accueil au monde pour les personnels scientifiques. Pour autant, nous ne disposons pas des outils indispensables pour appréhender le devenir professionnel et le cheminement géographique de ces docteurs. Ne serait-il pas temps de nous en doter, faute de quoi nous nous exposerions à une déperdition de l'effort de formation qui est accompli dans nos laboratoires.

Monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, votre budget s'inscrit dans la continuité de l'effort entrepris depuis une décennie. Cette politique connaît des succès. M. Galley cita tout à l'heure l'Airbus A 340 et le programme Ariane. J'ajouterai pour ma part le récent prix Nobel de physique, M. Pierre-Gilles de Gennes. Il s'agit là des succès les plus visibles de cette politique dans le domaine tant de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste vous manifeste sa confiance. Sans état d'âme, approuvant votre politique, reconnaissant la validité de ce qui est fait, il votera le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Devaquet, pour le groupe du R.P.R.

M. Alain Devaquet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche est présentée, cette année encore, comme une priorité majeure du budget de la recherche et de la technologie.

Les faits et les chiffres incitent pourtant à une appréciation un peu plus retenue.

Au sujet des chiffres, je ne ferai qu'une seule remarque, monsieur le ministre. Vous déclarez de façon parfaitement exacte que : « le BCRD dépasse pour la première fois le cap des 50 milliards de francs pour atteindre le montant de 51,1 milliards en 1992. Il avoisinait un total de 37 milliards de 1984, lorsque j'ai pris pour la première fois la responsabilité du ministère... »

Mais il vous faudrait aussi vous livrer à un calcul élémentaire - que M. le rapporteur Galley a mentionné tout à l'heure - de comparaison de ces chiffres en francs constants. Si l'on se rapporte au tableau officiel de conversion des francs courants en francs constants sur les sept dernières années, la somme de 37 milliards de 1984 représente aujourd'hui 48 milliards.

En d'autres termes, notre capacité d'action réelle n'a augmenté, sur les sept dernières années, que de 3 milliards, de 6,7 p. 100 sur l'ensemble de la période, soit de moins de 1 p. 100 en moyenne. Et le fait que le poids de la recherche dans le P.I.B. n'ait guère changé confirme cette observation.

Cela précisé, je m'adresse à mon collègue Philippe Bassinet, qui est mon collègue à double titre.

Lorsque l'on parle des amputations budgétaires de 1986, il est habituel de se tourner vers moi et de me fixer d'une manière destinée à me culpabiliser. Monsieur Bassinet, j'ai vécu et j'ai assumé cette faute - car c'était une faute. J'ai reconnu cette faute, vous le savez aussi bien que moi, dans un livre publié l'année suivante. Mais, dans le souci d'objectivité qui est le vôtre, j'aimerais qu'au moins une fois, de cette tribune, lorsque vous parlez du CNRS et de l'INSERM, vous me regardiez avec la même insistance, puisque toute la communauté scientifique sait qu'à tout le moins, j'ai sauvé ces deux organismes. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Gambier. Tout à fait ! Parce qu'ils étaient menacés par certains de vos amis politiques !

M. Alain Devaquet. Mais venons-en aux faits, monsieur le ministre.

Par sa structure, votre projet de budget met en évidence la timidité - certains diront l'incapacité - actuelle de l'Etat à prendre des initiatives, à faire des choix, à promouvoir des projets et en fin de compte, à mener une politique dynamique.

Je prendrai deux exemples : celui des grands programmes et celui des crédits incitatifs.

La réduction des grands programmes, constatée cette année, est l'expression de la crise d'un concept sur lequel nous devons à nouveau réfléchir car cette crise dure depuis plusieurs années déjà.

Pour l'espace, le montant des crédits pour 1992 étant nettement inférieur aux besoins requis par la programmation, on peut se demander comment les projets décidés pourront être réalisés dans les conditions prévues.

S'agissant du nucléaire, monsieur le ministre, le CEA s'enfonce dans un malaise de plus en plus profond, les pouvoirs publics - et vous n'êtes pas le seul responsable - ne parvenant pas à se départir d'une attitude de passivité. Ses crédits sont reconduits pour 1992 en francs courants. Cela signifie que ce budget représente trop ou pas assez d'argent : trop s'il s'agit de conduire la régression de cet organisme, ce qui serait une grave erreur - tout le monde en est convaincu ici -, pas assez s'il s'agit au contraire de mobiliser sur des objectifs nouveaux, scientifiques et techniques à trouver, un établissement dont les capacités restent exceptionnelles.

Le programme aéronautique quant à lui, qui est l'indicateur de notre confiance dans le développement de ce secteur, tombe à son plus bas niveau en francs courants depuis plusieurs années. C'est parce qu'on n'a pas su définir de nouvelles orientations de recherche, un nouveau moteur, une nouvelle cellule susceptibles de succéder aux projets venus à terme avec succès, comme M. Galley l'a mentionné il y a un instant.

Concernant les crédits incitatifs, indépendamment du fait que leur attribution donne lieu à une grande dispersion de l'action de l'Etat, il convient de se demander si les mesures nouvelles figurant dans ce projet de budget sont bien adaptées.

Trois questions me semblent se poser à cet égard. Ce ne sont pas des critiques que je formule, monsieur le ministre. Ce sont des précisions que je demande pour une meilleure compréhension.

Premièrement, comment peut-on justifier la progression de 21 p. 100 des crédits de l'ANVAR, alors que cet organisme apporte son aide à des opérations qui n'ont parfois qu'un rapport indirect avec la recherche-développement ?

Deuxièmement - et c'est plus important - le FRT ayant à supporter maintenant des contributions multiples - actions régionales et internationales, formation, allocations de recherche - quelle part de son enveloppe reste encore disponible pour financer ce pour quoi il était prévu, ce qu'on appelait, il y a encore quelques années, les « programmes nationaux » ou les « actions concertées » ?

Troisièmement, en ce qui concerne le crédit d'impôt-recherche, comment est-il possible d'envisager pour 1992 un total de dépenses de 4,5 milliards de francs alors que, selon les dernières enquêtes, son coût n'était que 2,6 milliards en 1989 et en 1990 ? L'impact du crédit-recherche mériterait d'ailleurs, soit dit en passant de faire l'objet d'une évaluation sérieuse.

Mais ce qui me paraît plus préoccupant, c'est l'évolution de l'aide à la recherche industrielle. Il est indiqué, dans les documents qui nous sont fournis, que cette aide augmente de 15,6 p. 100. D'après mes calculs, elle n'augmente en fait - et ce depuis 1988 - que de 10 ou 12 p. 100. Mais je connais trop la malléabilité des chiffres pour trouver là un sujet de polémique.

Par ailleurs il est important de constater que la part de l'aide industrielle apportée par le BCRD au financement de la recherche des entreprises ne représente qu'une faible part des concours apportés par l'Etat, les télécommunications et la recherche militaire fournissant l'essentiel de l'effort. Or, on sait que ces deux secteurs, et notamment le second, sont soumis depuis 1988 à des réductions sévères. Il me semble donc inapproprié de parler d'une « amplification de l'effort en faveur de la recherche industrielle ».

Plus grave encore, le contenu scientifique et technique de la politique nationale de recherche finalisée apparaît à certains flou, à d'autres opaque. Cette politique se réduit à des procédures, au demeurant utiles, comme le crédit d'impôt-recherche, et laisse pratiquement aux seuls acteurs de la recherche le soin de faire leurs choix. Cette démarche est parfaitement justifiée pour la recherche fondamentale à finalité cognitive. Mais transposée à la recherche finalisée ou au développement technologique, elle devient dangereuse, parce que les choix des acteurs de la recherche industrielle ne s'insèrent plus dans une stratégie globale et connue de tous. La pertinence de leurs choix n'est soumise à une évaluation ou à un contrôle d'aucune instance. Leurs résultats ne peuvent pas être appréciés, étant donné le manque d'informations sur la totalité des efforts effectivement consentis pour améliorer la compétitivité de tel ou tel secteur de l'économie nationale ou pour faire face à tel ou tel défi de société.

Après avoir examiné ces deux aspects - grands programmes et crédits incitatifs -, je me permettrai de regretter, monsieur le ministre, que deux questions majeures - la première peu évoquée à cette tribune, la seconde fréquemment reprise - aient été une fois de plus un peu masquées par ce projet de budget.

La première question concerne l'avenir des organismes de recherche et le rôle de la tutelle. C'est pourquoi, monsieur Bassinet, je me suis permis de faire tout à l'heure une allusion au CNRS. Depuis l'alerte de 1986, je suis de plus en plus inquiet devant l'absence de réflexion sur l'avenir des organismes de recherche en général, et sur celui du CNRS en particulier. Rien n'est prévu pour améliorer le management des ressources humaines dans ces organismes, pour créer les conditions d'une meilleure efficacité, pour proposer des missions claires dont on puisse vérifier qu'elles sont convenablement remplies.

Bref, on peut dire, sans trop forcer le trait, que l'Etat alloue des moyens supplémentaires sans préciser à quelles fins. Le ministère de la recherche n'exerce qu'une tutelle lointaine sur les activités scientifiques de ces organismes et les contrats d'établissement annoncés en 1988 et qui devaient être élaborés organisme par organisme, ne sont toujours pas établis, à une ou deux exceptions près.

Bien entendu, n'ayant pas défini une politique scientifique d'ensemble, le ministère n'est pas non plus en mesure d'effectuer les évaluations nécessaires. Le discours sur l'évaluation - dont je reconnais qu'elle est très difficile - devient de plus en plus illusoire et le comité national d'évaluation de la recherche n'a d'ailleurs préparé, en trois ans, qu'un seul rapport sur l'IFREMER. Je ne suis même pas sûr qu'il ait été oublié. En tout cas, il ne l'était toujours pas au mois de septembre.

Le deuxième problème est celui de l'emploi scientifique et de la formation. A ce propos, je ne ferai que reprendre les remarques formulées par certains de mes collègues.

Chacun sait que l'emploi scientifique est le problème clef de l'avenir. Les 600 créations d'emplois - 300 de chercheur et 300 d'ITA - doivent être appréciées au vu du nombre encore limité des départs à la retraite. Nous aurions besoin de précisions à ce sujet, monsieur le ministre, parce que vous indiquez dans l'un de vos documents que les départs à la retraite de chercheurs engagés dans les années cinquante deviennent nombreux. Nous souhaiterions avoir des chiffres, car j'ai le sentiment que le nombre des départs à la retraite est encore limité et que la création de 300 postes de chercheur ne suffira pas pour renouveler régulièrement les effectifs.

A une époque où la plupart des pays les plus développés consentent un effort pour accroître les emplois scientifiques, la France donne l'impression de ne pas suivre le mouvement. Qui plus est, cet accroissement modeste du nombre de chercheurs se fait sans que soient renforcés les moyens de travail correspondants.

Le nombre des allocations de recherche augmente très significativement, mais on peut se demander - il s'agit là encore d'un exercice difficile - si cette progression est bien calibrée et correspond aux besoins effectifs pour toutes les disciplines concernées.

Par ailleurs, le montant des allocations est seulement relevé de 3,4 p. 100 pour la première fois depuis 1988. A ce propos, je demande à M. Bioulac de vérifier une de ses affirmations. En effet, l'allocation de recherche qui était, au début de 1986, de 4 250 francs, a été portée à 4 700 francs au cours de la même année, puis à 5 450 francs en 1987. C'est ensuite en avril ou mai de 1988, soit avant le changement de pouvoir et de ministre qu'elle a été portée par M. Valade à 7 150 francs. Je ne sais à qui revient la paternité de cette augmentation. Il s'agit, peut-être d'une paternité conjointe, mais je souhaite que vous vérifiiez.

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Ce serait vraiment la seule belle chose que M. Valade aurait faite !

M. Alain Devaquet. Je n'entends nullement engager une querelle sur les dates ou sur les chiffres, mais il est à craindre que le système d'aide ait perdu son caractère attractif dans nombre de domaines, notamment dans des domaines de pointe où la demande est très forte et les salaires d'embauche très élevés. De nombreux jeunes diplômés sont ainsi détournés des activités de recherche dans lesquelles ils auraient pu acquérir une formation originale.

Monsieur le ministre, je peux aujourd'hui prendre la mesure d'un ministère dont la longévité est exceptionnelle (*Sourires*).

En moyens, la capacité réelle d'action de notre système de recherche n'a été que marginalement accrue. Même si les contraintes budgétaires peuvent constituer une explication, même si la mise en place de procédures nouvelles est une compensation partielle, il conviendrait de modérer le discours satisfait que l'on entend parfois.

Je suis encore plus inquiet, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, quant aux finalités et au contenu scientifique et technologique de la politique menée. Je reconnais que les colloques se multiplient, ce qui est intellectuellement plaisant, mais je suis incapable - comme bien d'autres - de savoir quelle stratégie scientifique et technique vous conduisez, quels choix sont opérés, quels thèmes sont envisagés ou écartés, quels risques sont acceptés ou refusés et pourquoi ?

Pour ce qui est de l'organisation, le CNRS, si violemment attaqué en 1990, ne semble pas s'être un instant interrogé sur lui-même. Immuable, il poursuit son chemin alors qu'il devrait tout de même se poser des questions. Quant à l'extraordinaire outil de politique scientifique et technique qu'est le CEA, il mériterait plus de respect et plus d'attention de la part de tous les ministres concernés.

Pour ces raisons, monsieur le ministre, le groupe du RPR, au nom duquel j'ai dressé ce constat bref, mais quelquefois sévère, ne pourra accepter ni votre budget ni votre politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux, pour le groupe de l'U.D.C.

M. Claude Birraux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en relisant mon intervention de l'an dernier, je me suis demandé, dès la troisième phrase, si j'étais devin ou bien si la rigueur de mon analyse ne pouvait que me conduire à cette appréciation prémonitoire : « Je porte une appréciation inégale sur ce budget, présenté de plus dans un contexte général incertain, peu réaliste et peut-être même déjà obsolète ! »

Une nouvelle fois, la régulation budgétaire est passée par là. Le CSRT note que vous avez bien ajusté votre communication, puisque l'on n'a retenu, souvent, que les mesures relatives aux crédits de paiement du seul ministère de la recherche et de la technologie portant sur 200 millions. Or vous savez, mieux que quiconque, que la continuité des engagements pluriannuels est essentielle. Elle se mesure par le paramètre dont vous connaissez la pertinence, la somme des autorisations de programme et des dépenses ordinaires. C'est d'ailleurs l'augmentation de ce paramètre de 7,3 p. 100 en 1991, qui avait servi d'argument pour démontrer la priorité accordée à la recherche.

Or le montant global des annulations d'autorisations de programme et des dépenses ordinaires approche le milliard de francs. « Il n'est donc pas exact » note le conseil supérieur « de laisser accréditer l'idée d'une protection de la recherche vis-à-vis des mesures d'annulation. Elle contribue aux économies, largement au dessus de la moyenne des postes budgétaires de l'Etat ».

Il faut encore ajouter la disparité des traitements réservés aux budgets « recherche » des divers ministères, apparemment sans que vous ayez votre mot à dire, lors des annulations. Comment alors parler de la cohérence d'une politique de recherche qui n'est plus que la juxtaposition de décisions séparées ? Quelle ambition peut-on nourrir au regard du PNB, ou de la balance commerciale, lorsque les annulations ont touché des domaines aussi stratégiques que l'agro-alimentaire, l'aéronautique ou les transports terrestres ?

En 1982, une loi a été votée pour le développement de la recherche. Pourtant c'est la cinquième fois que la recherche est victime d'annulations importantes, dont quatre fois sous des gouvernements socialistes. C'est la négation même de la volonté affichée en 1982 et en 1985, par vous-même. C'est une contribution presque permanente à la défiance qui frappe le monde politique. Vous ne pouvez mettre en accord vos paroles et vos actes.

Quelles certitudes avons-nous pour 1992 ? Certes, les apparences sont sauves, et même relativement favorables. En effet dans un contexte budgétaire déprimé, l'augmentation du BCRD de 4,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1991 semble préserver la recherche du naufrage budgétaire gouvernemental. Il en est de même des créations de postes.

Je vous décernerai même un bon point pour la poursuite de l'effort en faveur de la recherche industrielle, avec l'extension du crédit d'impôt-recherche. En revanche, je n'ai pas compris l'habillage que vous réalisez avec le plan PME du Gouvernement, à moins que vous n'avez voulu faire une présentation plus flatteuse pour ce plan.

Les crédits de l'ANVAR progressent eux aussi de 21 p. 100. L'idée de diffuser l'innovation technologique vers les PME séduit tout le monde ; elle est bonne. La réussite de l'ANVAR dépend aussi des hommes qui l'animent à tous les échelons.

Au risque de rabâcher, je souhaite, une fois encore, que l'on fasse une évaluation de l'efficacité des procédures, de leur rapidité ou de leur lourdeur administrative.

Par ailleurs, il faut savoir que trois innovations sur quatre économiquement exploitées sont provoquées par la demande. La solution ne serait-elle pas de collecter et de formaliser la demande d'innovation ? Des procédures de type CRIT devraient répondre à ces objectifs et une évaluation contradictoire de leur efficacité, comparée à celle de l'ANVAR, serait aussi à entreprendre. Nous pourrions, vous pourriez alors opérer de véritables choix.

Derrière les apparences - disons qu'il faut lire avec des lunettes à double foyer - quelles sont les réalités, quelles sont les certitudes ? Certes le BCRD dépasse les 50 milliards de francs pour la première fois. Pourtant la réalité est plus difficile si l'on examine la part du PNB consacrée à la recherche. En 1982, le Gouvernement avait voulu inscrire dans la loi l'objectif de 2,5 p. 100 à l'horizon 1985. En 1985, vous avez fait voter vous-même une loi fixant l'objectif à 3 p. 100 en 1990. Si l'on suit vos propres tableaux, cet objectif devient un rêve inaccessible. Nous stagnons et ne rattrapons pas nos principaux partenaires commerciaux.

Certaines bonnes plumes écrivent même que le besoin de faire apparaître des ratios plus flatteurs ne permet plus de distinguer, au niveau industriel, la recherche civile de la recherche militaire.

Alors quel crédit réel accorder à ces graphiques qui montrent une progression de la part de recherche - développement financée par les entreprises ? Dans les sommes dépensées par les entreprises pour la recherche, où et comment sont comptabilisés les financements provenant de la CEE, d'EUREKA, ou de multinationales qui investissent dans leurs filiales françaises pour environ 10 milliards de francs ?

Par ailleurs quelle politique allez-vous suivre pour les grands organismes ?

A propos du CEA vous m'avez indiqué, l'an dernier, qu'il s'agissait de la fin de la chute, que la remontée était amorcée et qu'elle irait en s'amplifiant. Or les crédits sont juste reconduits. Ils sont à la limite entre la survie et l'asphyxie. Les chercheurs sont au bord de la désespérance, tiraillés entre des missions de diversification pas toujours très bien définies, les incertitudes sur le futur du nucléaire et les appétits générés par la « cagnotte » du groupe CEA qui fascine un ministre à bretelles. Quelle est votre stratégie ?

Comment comptez-vous honorer, par exemple, l'engagement pris à cette tribune par vous-même et deux de vos collègues sur la reprise vigoureuse de la recherche sur le retraitement poussé et la transmutation ? S'agira-t-il d'un habillage subtil de ce qui se fait déjà, sans rien de neuf, ou d'une véritable nouveauté ?

La dotation du CEA lui permet-elle de faire face à ses obligations et d'apporter une contribution qui soit à la hauteur des enjeux industriels du nucléaire ?

Dans le domaine du redémarrage du nucléaire, on sent un frémissement quasi général : aux Etats-Unis où l'administration Bush, relayée par le Sénat et la chambre des représentants, semble vouloir pousser les feux sur le développement nucléaire ; en Allemagne, où Moelleman, le ministre de l'économie, veut réduire la production de CO₂ et remettre le nucléaire en avant ; au Japon aussi où deux centrales de type ABWR viennent d'être autorisées. Les réacteurs dits du futur sont un enjeu majeur. La France qui se vante d'être le premier pays nucléaire au monde sera-t-elle absente de cette compétition ?

La comparaison entre les dépenses françaises et japonaises en 1989 est tout à fait instructive. Elle fait apparaître les éléments suivants.

Les dépenses japonaises représentent presque le triple des dépenses françaises.

Les dépenses du seul secteur public sont le double de celles du CEA pour les trois postes, réacteurs, cycle et sûreté.

Dans le cas des réacteurs le rapport est supérieur à trois au bénéfice du Japon.

Pour l'enrichissement, je vous rappelle que si nous nous sommes limités à poursuivre les recherches sur le procédé laser Silva, les Japonais continuent les recherches dans quatre voies : enrichissement, laser atomique et moléculaire, chimique et ultracentrifugation.

Pour le seul domaine de la sûreté, la recherche - développement représente 720 millions de francs en France contre 1 146 millions de francs au Japon. Les dotations sont respectivement de 1 520 millions de francs en France, contre 3 200 millions de francs au Japon, pour le cycle du combustible et de 2 100 millions de francs en France contre 7 200 millions de francs au Japon, pour les études sur les réacteurs.

Vivre sur les acquis du passé ne saurait être une ambition à la hauteur des enjeux industriels et des défis qui se posent à notre pays dans un avenir immédiat.

En ce qui concerne le CNRS, une lecture rapide fait apparaître une progression de 8 p. 100 de crédits. Mais les salaires représentent près de 70 p. 100 du budget. Les accords salariaux sur la fonction publique et l'ancienneté absorberont donc une grande partie de cette augmentation.

Les moyens hors dépenses salariales sont assurés par les crédits de paiement. Pour la première fois ceux du CNRS sont en diminution de 2,8 p. 100, selon les organisations syndicales.

Je vous rappelle aussi que le problème de rachat des points de retraite après le changement de statut demeure pour l'essentiel en suspens, malgré des aménagements mineurs. Je sais aussi que la réponse est à Bercy.

Quant au CNES et à l'espace, bravo pour Ariane, mais pour la suite je vous dis depuis longtemps que le bouclage financier n'est pas assuré de manière satisfaisante. Cette année la dotation augmente de 630 millions de francs (au lieu d'environ 1 000 millions de francs les années précédentes).

Il est vrai que nous ne sommes pas seuls et que la réunion du 18 novembre devrait fixer les moyens effectifs mis en œuvre. Je vous indique que l'étalement représente un coût de 10 p. 100 de plus par an.

Pour ce qui est de l'aéronautique, la chute des dotations correspond, dites-vous, à une moindre demande de l'industrie. N'est-ce pas révélateur du manque de définition - peut-être même de volonté - pour les objectifs nouveaux ?

S'agissant de l'énergie et de l'environnement, an après le vote de la loi que le groupe UDC a approuvée, la nouvelle agence n'est pas opérationnelle. Depuis ce vote nous avons assisté à des luttes sombres et redoutables pour la nomination du président. Les délais mis en place sont inexcusablement longs. Où en est la parution des décrets ?

Récemment encore, sans tenir compte de l'avis des personnels, et bien sûr sans concertation, a été annoncée la décentralisation du siège parisien de l'AFME, entre autres éclatements, à Cergy-Pontoise ! C'est se moquer du personnel, c'est se moquer de la décentralisation ! C'est à se demander si le Gouvernement, comme dirait Mme le Premier Ministre, « n'a rien à cirer » de l'agence comme de la décentralisation.

La crédibilité de l'agence s'en trouve gravement affectée.

Je me demande, devant tant de longueurs, de maladroresses et d'incohérences, dans un domaine devenu aussi sensible et dans lequel tout reste à faire, si la création de ladite agence n'était pas une décision uniquement à usage politique ?

De quels moyens nouveaux disposera-t-elle et pour quels objectifs ? Si je suis bien renseigné, est opérée une simple reconduction des budgets antérieurs. Comment rattraper alors notre retard dans le domaine de la recherche - développement en environnement ? Comment soutenir un peu les énergies renouvelables ?

Vous avez placé les responsables qui viennent d'être nommés - et leur qualité n'est pas mise en doute - dans des conditions difficiles, très difficiles, pour travailler et insuffler un esprit de conquête à la nouvelle agence.

L'évaluation de la recherche et les orientations sont à conforter ou à infléchir.

Dans l'une de mes interventions budgétaires précédentes, j'avais montré la corrélation existant entre la dépense de recherche-développement et les performances économiques à l'exportation. Or, de ce dernier point de vue, nous ne sommes pas très bien placés.

Un autre critère, plus difficile à manier il est vrai, est celui du nombre des distinctions internationales reçues par un pays. Malgré le récent prix Nobel de physique, nous ne sommes pas très bien placés non plus. Nous sommes à peu près au dernier rang des pays développés.

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Ce n'est pas correct de dire ça !

M. Claude Birraux. Pourtant la France est l'un des pays qui consacre le plus gros effort public - donc venant du contribuable - au financement de la recherche. La croissance de votre budget le montre d'ailleurs.

Vous comprenez pourquoi, quand je demande une évaluation de la recherche conduite par les grands organismes ou de l'efficacité des procédures ANVAR, cela n'est pas gratuit.

Je veux comprendre, connaître les points forts, les points faibles, les doubles emplois, pour définir avec les intéressés des missions claires : un contrat d'objectif, une programmation pluriannuelle. Faisons aussi des comparaisons internationales. Adaptons-nous à notre environnement. Un simple exemple : la CEE finance des projets et nous ne sommes pas familiers de ces montages de type anglo-saxon.

En commission vous m'avez répondu que le comité national d'évaluation de la recherche allait rendre sa copie sur l'IFREMER, qu'elle serait rendue publique et que le CNER était un organisme que vous avez voulu indépendant. J'attendais que vous me disiez que, au vu des résultats, vous alliez redéfinir, avec ses responsables, ses orientations et ses objectifs, si nécessaire.

Il y a trois ans, je vous disais en conclusion que vous gériez votre portefeuille à la caisse d'épargne en négligeant des placements plus lucratifs, mais peut-être plus risqués. Aujourd'hui, je vous dis que présenter un projet de budget en augmentation dans un contexte budgétaire déprimé n'est pas suffisant en soi si cela ne s'accompagne pas d'une gestion dynamique. Or vous êtes étrangement statique et si ce budget permettra de gérer le quotidien, il n'est pas, à mon sens, un gage suffisant pour la gestion de l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Trop négatif !

M. Michel Destot. Dramatiquement excessif !

M. la président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour le groupe communiste.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre, le budget civil de recherche et de développement technologique n'est pas aussi « excellent » que vous le prétendez. Il ne permettra pas de rattraper notre retard et nous sommes toujours loin derrière les États-Unis et le Japon. Le crédit personnel qui vous est reconnu, comme scientifique de haut niveau, ne peut faire illusion quant au renoncement du Gouvernement à mettre en œuvre une politique ambitieuse de la recherche.

La progression prétendument de 7 p. 100 de votre budget n'est en réalité que de 4,9 p. 100 si on se rapporte à la loi de finances initiale pour 1991. Ce n'est pas parce qu'il augmente plus que le budget global de l'État que « l'accent est mis sur une section dont dépend le renforcement de l'appareil industriel du pays et son avenir face à la compétition internationale », pour reprendre vos propos, monsieur le ministre.

Ce budget poursuit et accentue les orientations négatives suivies depuis plusieurs années. Il marque le choix gouvernemental de conduire une politique de recherche comme un élément de soutien au capital financier. Il tourne le dos à une recherche au service du progrès économique et social. Contrairement à ce que vous avez affirmé, monsieur le ministre, nous constatons une rupture dans la croissance de ce budget. Il s'éloigne de l'objectif des 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Les grands bénéficiaires de votre budget seront les entreprises. Le montant des aides dépassera pour la première fois en 1992 les 10 milliards si l'on inclut le crédit d'impôt recherche ; il sera exactement de 10,6 milliards au total, soit une augmentation annuelle de 16 p. 100. Le grave déficit de la France en matière de recherche industrielle ne sera pas comblé pour autant. D'ailleurs ces sommes sont accordées aux entreprises alors même que vous reconnaissez que leurs efforts de recherche restent insuffisants.

Ces crédits sont en fait faussement incitatifs. Accordés sans réel contrôle, ils sont négatifs, car ils contraignent les organismes publics de recherche à se substituer aux entreprises pour effectuer les travaux de recherche qu'elles ne réalisent pas.

La course aux contrats représente le principal moyen pour les laboratoires publics et universitaires d'assurer leur financement. Le Gouvernement encourage ce pilotage en multipliant les cadeaux aux entreprises sans financer convenablement la recherche publique.

En fin de compte, alors que la recherche publique est affaiblie et dévoyée de ses missions, on ne développe pas vraiment la recherche industrielle. Rien ne peut remplacer des équipes de chercheurs et d'ingénieurs mettant en œuvre une activité de recherche au sein même des entreprises.

Nous demandons que de véritables mesures d'incitation soient mises en place, accompagnées d'une évaluation de l'utilisation des fonds sous le contrôle du Parlement.

Vous affirmez également que les crédits d'impôt constituent un moyen pour aider la recherche industrielle. Avec 4,1 milliards en 1991, vous avez dépassé vos prévisions. Vous persistez dans ce sens avec 4,5 milliards pour 1992, alors que jamais l'efficacité de ce crédit d'impôt-recherche n'a été démontrée sérieusement.

En guise de justification, monsieur le ministre, vous affirmez que cette évolution « devrait avoir un effet incitatif important sur le développement de la recherche au sein des entreprises ». On ne peut indéfiniment justifier l'injustifiable !

La poursuite des orientations gouvernementales dans ce domaine ne peut qu'aggraver le retard de notre pays sur ses concurrents en matière de recherche, la contribution des entreprises demeurant très largement insuffisante. Si nous demandons la suppression du crédit d'impôt-recherche, nous proposons, pour inciter les entreprises à faire de la recherche industrielle, d'instaurer un impôt-recherche dont elles pourraient se libérer en participant à des programmes contrôlés.

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Alain Bocquet. La part du budget consacrée aux grands programmes - espace, aéronautique civile, nucléaire - n'augmente que de 1,9 p. 100 dont les seuls bénéficiaires seront les programmes spatiaux. Ce sont pourtant des atouts importants pour notre industrie.

Le CEA, dont les compétences s'étendent de la recherche fondamentale aux plus hautes technologies de pointe, constitue un outil irremplaçable pour notre indépendance nationale. Son financement pour les activités civiles sera réduit. Les coups répétés portés à cet organisme confirment la volonté des dirigeants de notre pays de liquider notre filière nucléaire, de le recentrer sur des activités militaires et de soutien des autres industries.

Seront également considérablement réduits les moyens du Bureau de recherche géologiques et minières. Ces réductions, outre les centaines de suppressions d'emplois, mènent directement vers une grave régression de la politique française en matière de développement des ressources du sous-sol, d'approvisionnement en matières premières, de coopération internationale et de recherche scientifique.

L'ensemble des syndicats du BRGM demande, à juste titre et avec notre soutien, qu'une dotation budgétaire de 498 millions de francs soit dégagée afin de remettre les moyens de l'établissement à un niveau minimum. Il s'agit simplement de respecter les engagements pris par l'État en 1989 dans le cadre du contrat d'objectifs.

L'aéronautique civile est très durement frappée par votre projet de budget qui voit ses crédits chuter de 12,7 p. 100 succédant à une stagnation en 1991.

La situation n'est pas meilleure pour les grands organismes publics.

Le CNRS voit la « part chercheur » progresser moins vite que l'inflation, progression relative puisqu'elle n'existe que grâce aux amputations de la guerre du Golfe.

Pour l'INRA, l'ORSTOM et l'INSERM la part chercheur prévue en 1992 est strictement identique en francs courants, à celle prévue en 1991. Entre 1988 et 1992, elle s'est élevée à 4,3 p. 100 pour le CNRS et à 2 p. 100 pour l'INSERM. Pour trouver les moyens de leur fonctionnement, ils devront poursuivre leur course aux contrats industriels.

L'annonce d'un taux de recrutement de 4 p. 100 de leurs effectifs ne trompe personne. La création d'emplois fictifs « en avance sur départ, dans l'enseignement supérieur » est peut-être efficace pour gonfler les statistiques, mais ne s'est jamais traduite par la présence de chercheurs supplémentaires dans les laboratoires. Mais, sur les 300 postes budgétisés sur les 600 annoncés, combien d'emplois de chercheur seront réellement créés ? Le nombre de postes d'ingénieur, de technicien et d'administratif diminue également par rapport aux deux années précédentes. Vous vous en tenez au calendrier, qui arrive à son terme, des accords de 1989.

Le problème des carrières dans la recherche publique ne sera pas résolu par le système des primes. Au contraire, il créera des divisions artificielles et des tensions au sein des équipes, qui seront néfastes pour le fonctionnement des laboratoires. Le blocage des carrières continuera d'être la règle.

Pour bénéficier de promotions et de rémunérations en rapport avec leur niveau de qualification et de compétence, de nombreux scientifiques expérimentés ont le sentiment de n'avoir qu'une seule issue : quitter la recherche publique. Des incitations sont faites en direction des chercheurs pour qu'ils quittent les organismes publics et aillent pallier les carences de l'enseignement supérieur.

M. Yves Fréville. C'est très bien !

M. Alain Bocquet. Vider ainsi les organismes d'une part décisive de leur substance semble être le choix retenu par votre gouvernement pour rééquilibrer la pyramide des âges.

L'objectif, monsieur le ministre, de doubler le nombre de thèses soutenues est positif. Il faut cependant s'attaquer à tout ce qui dévalorise le métier de la recherche : salaire dissuasifs, difficultés d'embauche, absence réelle de possibilités de promotion. C'est loin, il faut en convenir, d'être le cas. La précarité s'accroît pour de nombreux jeunes docteurs soumis au régime des contrats à durée déterminée. Le dispositif de bourses et d'allocations en faveur des « thésards » engendre de grandes disparités : certains bénéficient d'un salaire d'ingénieur débutant tandis que d'autres se contentent d'une rémunération peu attractive. D'autres renoncent parce qu'ils n'ont rien.

Il faut aussi que les industriels français modifient leur comportement, investissent dans la recherche et l'emploi scientifique au lieu de détourner les jeunes ingénieurs vers la finance.

Les crédits de paiement assurent les moyens, hors dépenses salariales, des organismes. Pour la première fois, ces crédits de paiement sont en diminution dans les trois grands établissements publics à caractère scientifique et technique : au CNRS, ils baissent de 2,8 p. 100 - je rappelle qu'ils progressaient de 3,8 p. 100 en 1991 - ; à l'INSERM, ils baissent de 2,2 p. 100 ; à l'INRA, ils baissent de 2 p. 100.

Nous ne pouvons approuver ces orientations qui sont la marque de votre budget. Il s'inscrit bien dans un affaiblissement de la croissance des dépenses affectées à la recherche. Nous pensons, nous, communistes, que d'autres choix sont possibles et nous avons fait sur ce point de nombreuses propositions : des choix de justice, de lutte pour l'emploi et pour la qualification, des choix de croissance et de coopérations nouvelles.

Il faut porter la dépense nationale de recherche de la France à 3 p. 100 du PIB. Cela ne doit pas rester un vœu pieu. Notre pays ne doit pas renoncer à porter son effort de recherche au niveau des Etats-Unis, du Japon et de l'Allemagne. Il y a nécessité vitale de maintenir une cohérence forte de l'appareil public de recherche, de corriger les disparités importantes entre les régions. Par exemple, dans ma région, le Nord - Pas-de-Calais, la part de potentiel national de recherche n'est que de 1 p. 100 alors que son poids économique et démographique représente 7 p. 100.

Comment accepter le constat que vous avez vous-même dressé, monsieur le ministre, devant la commission des affaires culturelles du Sénat le 22 octobre dernier, quand vous avez reconnu que, au rythme actuel, le retard accumulé depuis de nombreuses années ne serait jamais comblé ?

Monsieur le ministre, nous avons, je pense, démontré certains des aspects essentiels de l'insuffisance de votre budget. Il faut pour la France une grande ambition pour le fonctionnement des organismes et l'emploi scientifique. Votre budget ne va malheureusement pas dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle le groupe communiste votera contre. (*Applaudissements sur les bans du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche apparaît-elle, dans le projet de loi de finances pour 1992, comme une priorité nationale ? C'est la seule question que se posent les chercheurs et tous ceux qui savent que l'avenir de notre pays repose en grande partie sur l'effort actuel en faveur de la recherche.

Il est bien difficile de répondre de façon objective à cette question dans le flou entretenu par les critiques plus ou moins amicalement élogieuses des orateurs de la majorité comme de l'opposition, qui tiennent parfaitement leur rôle,

comme vous-même d'ailleurs, monsieur le ministre, qui, au fil des années, avez bien rodé un exercice de style dans lequel vous excellez.

La volonté du Gouvernement de faire de la recherche une priorité nationale, au-delà des discours, c'est-à-dire dans l'action, en commençant par les décisions budgétaires, peut être mise en doute. Je ne reviendrai pas sur les différents exemples qui ont été cités !

Alain Devaquet a insisté sur le jeu ambigu entre francs courants et francs constants et a démontré que l'augmentation annuelle du BCRD depuis 1984 n'est en réalité que de 1 p. 100 par an. Ce n'est pas mal, mais est-ce la traduction d'une priorité nationale ?

M. Bassinet a cité l'abattement de près de un milliard de francs lié à la guerre du Golfe.

M. Bocquet a signalé que l'augmentation totale de presque 7 p. 100 du BCRD a été calculée par rapport à la loi de finances rectificative et non par rapport à la loi de finances initiale, ce qui ramène la progression à 4,9 p. 100, sans tenir compte de l'inflation.

Je n'irai pas plus loin, mais ces exemples prouvent qu'il y a bien lieu de s'interroger sur la réalité de cette volonté de faire de la recherche une priorité nationale.

Une critique plus « fondamentale » porte sur le rôle d'orientation qui devrait être celui du ministère et que l'on ne retrouve pas dans un budget donnant l'impression d'une grande dispersion.

A propos des crédits incitatifs, par exemple, on peut se poser plusieurs questions.

Quelle part des crédits de l'ANVAR revient réellement à la recherche-développement ?

Quelle part des fonds de recherche-technologie finance directement les programmes ?

Quelles orientations politiques peut-on déduire d'une stagnation ou d'une diminution des dotations affectées aux grands programmes - aéronautique, espace, électronucléaire ?

Quelle décision traduit la diminution relative des crédits du CEA ?

Quel contrôle, quelle tutelle exercez-vous sur les organismes de recherche ? Vous souhaitez, monsieur le ministre, « une réflexion sur une modulation et une diversification plus poussée des laboratoires du CNRS ». C'est logique ; mais votre rôle n'est-il pas d'induire une véritable réforme, une véritable restructuration de cet organisme ?

On pourrait aussi s'interroger, comme je l'avais fait l'an dernier, sur la signification réelle de la création des 283 emplois de chercheur. Mais où est la revalorisation nécessaire de la condition de chercheur qui, seule, permettrait d'attirer les meilleurs ou de les conserver au sein des structures de recherche ? Où sont les mesures en faveur d'une mobilité thématique et géographique, au moins aussi nécessaire que la mobilité vers l'industrie ou vers l'enseignement supérieur ?

Je sais que vous êtes plutôt hostile à une nouvelle loi de la programmation de la recherche ; vous l'avez dit à plusieurs reprises en commission. Certains de vos arguments sont fondés, mais nous sommes nombreux à penser qu'il est à nouveau nécessaire de faire le point pour mieux fixer des caps dans le domaine de la recherche.

Pour respecter mes cinq minutes, je conclurai sur une réflexion à propos de la place du ministère de la recherche et de la technologie au sein du Gouvernement. Plus de 45 p. 100 des financements publics en recherche-développement relèvent de ministères autres que le vôtre. Je sais bien qu'il existe un contrôle et que vous jouez un rôle de coordonnateur, mais cette situation amoindrit votre position, alourdit les procédures et vous empêche de mobiliser autour des grands desseins, ce qui est absolument nécessaire actuellement, tous les acteurs de la recherche qui, je le répète, préparent l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Bioulac, rapporteur pour avis. Encore un dirigeant !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Recherche et technologie *(suite)* :

Annexe n° 35. M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XIV, de M. Bernard Bioulac, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2260, tome XIV, de M. Robert Galley, au nom de la commission de la production et des échanges.

Travail, emploi et formation professionnelle et article 89 *(suite)* :

Annexe n° 36 (Travail et emploi). - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XV, de M. Thierry Mandon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2256, tome XVII (Droits des femmes), de M. Jean-Michel Testu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

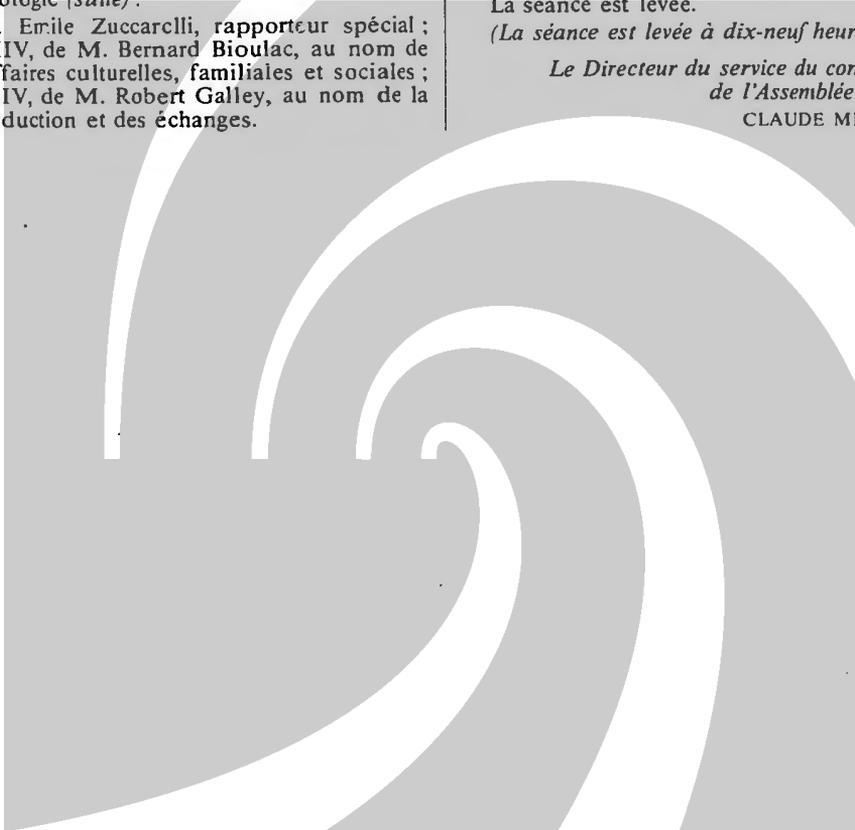
Annexe n° 37 (Formation professionnelle). - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XVI, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER



Luratech

www.luratech.com